



RAPPORT ANNUEL 2014 ■ 2015

TFF
GROUP

SOMMAIRE



2014 / 2015 : " UN EXERCICE EXCEPTIONNEL À TOUS POINTS DE VUE! " JÉRÔME FRANÇOIS, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	2
TFF EN 2015 CHIFFRES-CLÉS 2014/2015	4
2015 : UN NOUVEL INVESTISSEMENT MAJEUR POUR TFF GROUP : OUVERTURE D'UN TROISIÈME MARCHÉ AUX USA : LE BOURBON	6
2014 / 2015 : " BELLE SANTÉ " POUR LES 2 MARCHÉS MONDIAUX MAJEURS DE TFF GROUP	8
LES MARCHÉS FÛTS À VIN, FOUDRERIE ET PRODUITS DE BOISAGE LE MARCHÉ DU WHISKY ET DES ALCOOLS	10
LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE	12
LE RAPPORT FINANCIER	16



RAPPORT
ANNUEL
2014 ■ 2015

LE NUMÉRO **1** MONDIAL POUR L'ÉLEVAGE
DES VINS ET WHISKIES





FOUDRERIE



MERRANDERIE



PRODUITS DE BOISAGE POUR L'ŒNOLOGIE



TONNELLERIE À WHISKY



TONNELLERIE À VIN





“UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR TFF GROUP”

MONSIEUR, MADAME ET CHER ACTIONNAIRE

2014 - 2015 AURA ÉTÉ UN EXERCICE EXCEPTIONNEL POUR NOTRE ENTREPRISE ET C'EST UN RÉEL PLAISIR QUE DE M'ADRESSER À VOUS EN CETTE OCCASION, NON SEULEMENT POUR VOUS FAIRE PART DE NOTRE ANALYSE DES MARCHÉS HISTORIQUES DE NOTRE GROUPE ET DE SES RÉSULTATS, MAIS SURTOUT POUR VOUS PARLER DE SON AVENIR.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE! : D'ABORD PAR L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU CHANTIER SUR UN NOUVEAU MARCHÉ, CELUI DU BOURBON, UN FORMIDABLE MARCHÉ QUI OFFRE À TFF GROUP UNE TROISIÈME VOIE DE DIVERSIFICATION ET UN RELAIS MAJEUR DE CROISSANCE.

Oui, avant de passer en revue l'évolution de nos activités au cours de l'exercice écoulé, permettez-moi un focus sur le tout dernier projet qui s'inscrit au cœur de notre stratégie de diversification vers les alcools. Nous avons en effet, au cours de l'exercice, lancé l'installation, dans l'Ohio, d'une nouvelle tonnellerie destinée à répondre aux besoins en forte croissance du marché du Bourbon, le Whisky américain.

Ce marché présente de nombreuses similitudes avec le marché du Scotch Whisky :

- c'est d'abord un marché dont la production est très réglementée et l'appellation strictement contrôlée ;
- c'est ensuite un marché très dynamique et, comme pour le Scotch Whisky, nous nous y lançons à un moment où la croissance s'annonce exponentielle pour les années à venir ;
- c'est enfin un marché sur lequel nous investissons après une solide analyse et avec des atouts formidables : une tonnellerie toute neuve, à proximité immédiate de notre fournisseur de bois américain pour ce projet et d'un important massif forestier de qualité ; proche enfin du Kentucky qui regroupe 95 % de la production de Bourbon. Cette usine de plus de 20 000 m² alimentera le marché américain mais aussi et plus généralement l'ensemble des marchés producteurs d'alcools bruns utilisant des fûts neufs de chêne américain. Dès son démarrage, en mai 2016, sa capacité de production devrait permettre la fourniture de près de 130 000 fûts sur l'exercice 2016/2017 et atteindre 400 000 fûts à moyen terme.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE! : PARCE QUE NOTRE MARCHÉ HISTORIQUE, CELUI DU VIN, S'EST SPÉCIALEMENT BIEN COMPORTÉ. NOUS CONTINUONS À Y CONFIRMER NOTRE POSITION DE LEADER MONDIAL INCONTESTÉ.

Avec 11,7 % de hausse, dont 6,6 % à périmètre et taux de change comparables, l'activité sur le marché du vin a représenté 64 % du chiffre d'affaires de notre Groupe en 2014/2015. Contrairement aux marchés des whiskies, le marché du vin est un marché "mature", aux évolutions lentes mais constantes. Le Groupe y conforte une position de N° 1 mondial avec près de 30 % de parts de marché et y déploie une stratégie de conquête à travers des rachats successifs.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE ! : PARCE QUE NOTRE PREMIER GRAND MARCHÉ DE DIVERSIFICATION, OUVERT DÈS 2008, CELUI DU SCOTCH WHISKY, A CONTINUÉ À TENIR TOUTES SES PROMESSES ET QUE NOTRE POSITION DE LEADER MONDIAL DES TONNELIERS INDÉPENDANTS NOUS A PERMIS D'Y AFFICHER DE NOUVELLES BELLES PERFORMANCES.

C'est en 2008 que nous avons fait nos premiers pas sur le marché du Whisky avec le rachat de deux tonnellerie en Ecosse. Sept années plus tard, nous occupons 90 % du marché des indépendants, soit 36 % de notre chiffre d'affaires consolidé, sur un marché toujours dynamique qui nous permet d'afficher un taux de croissance lui aussi exceptionnel de 28,7 % à périmètre et taux de change constants, après respectivement 31 % et 30 % pour les deux exercices précédents. Cette activité a été tirée par le négoce qui représente 90 % du chiffre d'affaires, malgré un tassement de 7 % des volumes, mais surtout par un effet prix en hausse de 40 % sur l'exercice.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE ! : PARCE QUE, APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DÉFAVORABLES, LES EFFETS DE CHANGE VIENNENT CONFORTER LES NIVEAUX D'ACTIVITÉ AINSI QUE LES RÉSULTATS DÉJÀ RÉGULIÈREMENT TRÈS ÉLEVÉS DE TFF GROUP.

Le chiffre d'affaires, au delà des objectifs, s'est établi à 204 M€, 34 M€ de plus que l'an dernier, sur l'exercice, soit une croissance de 20,4 %, (13,5 % à données comparables). Cette performance s'explique pour partie par la croissance externe puisque deux tonnellerie ont été acquises au cours de ces derniers mois : la marque Maury intégrée à Demptos dès mai 2014 et la tonnellerie Berger en juillet 2014 qui a contribué pour 3 M€ au chiffre consolidé du Groupe.

C'est également l'évolution favorable des taux de change qui autorise cette performance exceptionnelle. En effet, après une perte de 6 M€ au cours de l'exercice précédent, le dollar et la livre se sont appréciés face à l'euro et ont permis au Groupe d'enregistrer un effet positif de change de plus de 8 M€ en 2014/2015.

AU NIVEAU DES RÉSULTATS, LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, À 45 M€, OBSERVE UNE CROISSANCE DE 25 % SUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT, SOIT 22 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES. LE RÉSULTAT NET, À 34,8 M€, AUGMENTE, QUANT À LUI, DE 45 %, SOIT 17 % DU CA.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE ! : QUI SE TRADUIT À FIN JUILLET 2015 PAR UN COURS DE BOURSE DÉPASSANT 100€, DES NIVEAUX D'ÉCHANGES IMPORTANTS SUR LE MARCHÉ BOURSIER ET UNE VALORISATION SUPÉRIEURE À 550 M€.

Proches de 60 € en mai 2014, soit une capitalisation de l'ordre de 320 M€, les cours ont commencé à enregistrer et traduire les performances du Groupe à partir de janvier 2015, pour s'établir durablement au dessus de 80 € de mars à juin 2015, soit une capitalisation supérieure à 430 M€.

ET DEMAIN ?

Le secteur du vin se porte bien et la récolte 2015 promet un bon millésime en Europe avec toutefois des volumes en retrait. Le marché des fûts et celui des produits pour l'oenologie devraient donc continuer à progresser. Le secteur du Scotch Whisky demeure solide, même s'il est vraisemblable qu'il n'affichera pas en 2015/2016 les exceptionnelles performances de croissance qui ont fréquemment été les siennes depuis 2008. Le volume du négoce de fûts à whisky devrait peu à peu se réguler, même si le nombre de distilleries continue à augmenter. Le marché du Bourbon devrait quant à lui continuer à croître et nous restons persuadés que nous ne sommes qu'au début d'une période durablement dynamique. Notre Groupe ne sera en mesure de produire dans sa nouvelle usine qu'à partir de mai 2016, avec une rapide montée en puissance dont l'objectif est 130 000 fûts neufs pour l'exercice s'achevant en avril 2017. Après la performance exceptionnelle que nous venons d'observer, 2015/2016 sera donc un exercice de relative pause avant que le Bourbon ne devienne un nouveau relais de croissance pour le Groupe. Mon objectif à moyen terme est bien de construire un Groupe bien équilibré sur deux grands marchés majeurs, celui du vin et celui des alcools. Je suis personnellement convaincu que nous allons vivre avec le Bourbon, la même belle histoire que celle que nous vivons avec le Scotch Whisky.

Cependant notre objectif pour l'exercice en cours sera moins axé sur la croissance que sur le maintien d'une rentabilité élevée. C'est la raison pour laquelle je remercie encore tous les actionnaires pour leur confiance et leur fidélité. La valorisation de leur portefeuille TFF Group doit les satisfaire et nous avons décidé de maintenir cette année la proposition, à l'Assemblée Générale d'octobre prochain, d'un même dividende, de 0,80 € par action, dont 0,20 € de dividende exceptionnel, comme l'année précédente.

JÉRÔME FRANÇOIS
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

TFF
GROUP

UNE BELLE CROISSANCE EQUILIBRÉE

■ + 20,4%, + 13,5% À DONNÉES COMPARABLES

■ 2 GRANDS MARCHÉS MONDIAUX :
VINS PREMIUM
WHISKIES/COGNAC/ALCOOLS

■ 4 MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES :
TONNELLERIE
BOISAGE ET PRODUITS POUR L'ŒNOLOGIE
FOUDRERIE
MERRANDERIE

IMPLANTATIONS SUR LES 5 CONTINENTS
PRÉSENCE COMMERCIALE DANS 80 PAYS
CHIFFRE D'AFFAIRES À L'INTERNATIONAL 87%
PART DU MARCHÉ MONDIAL : > 25 %
EFFECTIFS : 754 DONT 379 EN FRANCE

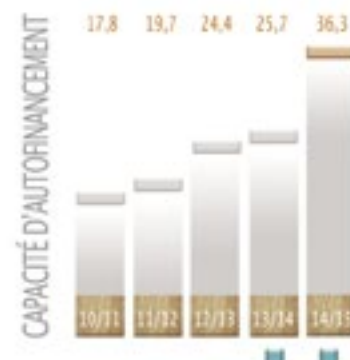
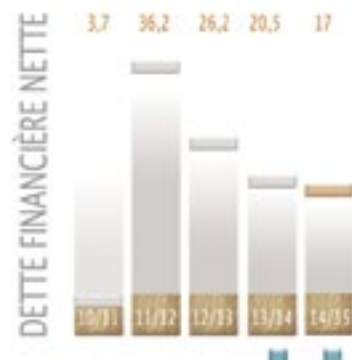
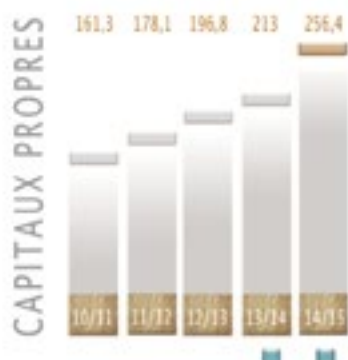
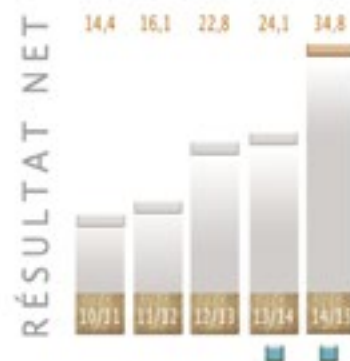
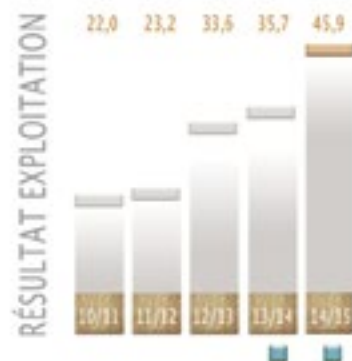
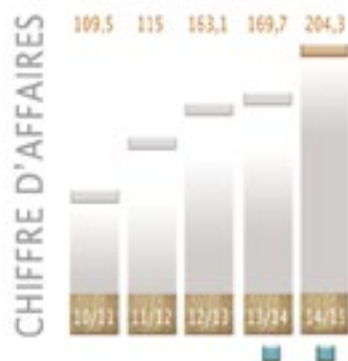


LA MONTÉE EN PUISSANCE DES MÉTIERS TRADITIONNELS

- 56 % POUR LES FÛTS À VIN
- 36 % POUR LES FÛTS À ALCOOL
- 8 % POUR LE BOISAGE ET LES PRODUITS POUR L'ŒNOLOGIE

CHIFFRES-CLÉS 2014/2015

- UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE : + 20,4%, + 13,5%
À DONNÉES COMPARABLES, AU DELÀ DES OBJECTIFS
- DES MARGES TOUJOURS ÉLEVÉES 22,1 % DU CHIFFRE
D'AFFAIRES POUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
- ET DE 17% POUR LE RÉSULTAT NET



■ RETRAITÉ IFRS 11

UN NOUVEAU DÉFI POUR TFF GROUP : LE MARCHÉ DU BOURBON

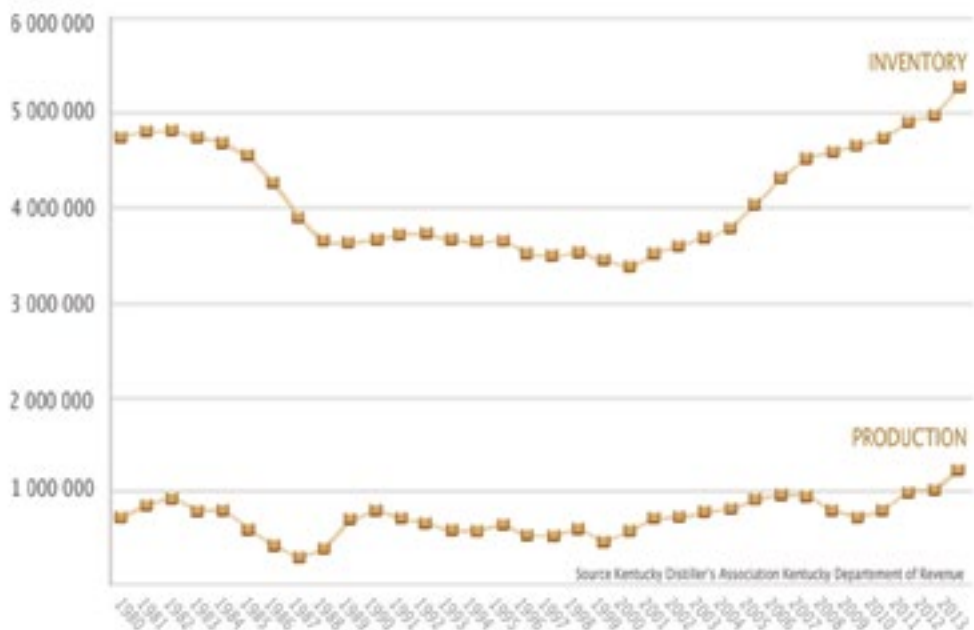


- APRÈS LE VIN, MARCHÉ D'ORIGINE DU GROUPE QUI EN EST DEvenu N°1 MONDIAL À TRAVERS LA TONNELLERIE, LES PRODUITS POUR L'ŒNOLOGIE ET LES GRANDS CONTENANTS ;
- APRÈS LE SCOTCH WHISKY, PREMIER GRAND MARCHÉ DE DIVERSIFICATION DU GROUPE DEvenu, EN MOINS DE SEPT ANNÉES, LE N°1 MONDIAL DES TONNELIERS INDÉPENDANTS ;
- AUJOURD'HUI, C'EST DANS UN ESPRIT TOUJOURS ACTIF DE DIVERSIFICATION RENTABLE, DE CONQUÊTE ET DE RENOUVEAU QUE TFF GROUP A DÉCIDÉ D'INVESTIR UN NOUVEAU MARCHÉ PROMETTEUR, LE MARCHÉ DU BOURBON, LE WHISKY AMÉRICAIN .



LE BOURBON : UN MARCHÉ EN PLEINE CROISSANCE

Number of Barrels of Bourbon Production, and Warehouse Inventory, Kentucky Total, Three Decades



C'est en 1964 que le Congrès Américain décrète que le bourbon sera " l'alcool américain " à l'instar de la tequila au Mexique ou la vodka en Russie.

Mais c'est seulement aujourd'hui - et de façon assez inattendue - que le bourbon connaît une véritable envolée aux USA et bien au delà des frontières.

A titre d'exemple :

- entre 1999 et 2013, la production augmente de 150 %, soit + 10 % / an en moyenne,
 - entre 2010 et 2013, + 50 %/an, soit +12,5 %/an en moyenne,
 - pour les 5 ans à venir : construction ou projet de 20 nouvelles " craft distilleries " (31 aujourd'hui).
- Le bourbon apparaît donc comme un nouveau gisement de croissance avec un niveau de croissance prévisionnel bien supérieur à celui des autres marchés du Groupe :
- estimation de consommation Vin 2013-2017 : + 5 %, soit + 1 %/an
 - estimation Whisky 2014-2018 : + 2,1 %/an
 - estimation Bourbon 2014-2018 : + 19 %, soit 3,8 %/an
- (Source: Scotch Whisky Industry Review, Alan Gray)
(Source: Kentucky Distiller's Association/ The Distilled Spirit Council of the US, NFA pour l'Europe)



LE BOURBON, UN MARCHÉ D'OPPORTUNITÉ POUR TFF GROUP



Ce marché exclusif de fûts neufs en chêne américain (obligation légale pour bénéficier de l'appellation) est très dynamique et l'estimation des investissements dans ce secteur entre 2008 et 2018 est de l'ordre de 1,3 Md \$.

Environ 2,4 millions de fûts à Bourbon sont produits chaque année et TFF Group a un objectif ambitieux mais réaliste de représenter 5 % de parts de marché dès la fin de l'exercice 2016-2017, puis d'atteindre progressivement 15 % dans les 5 années suivantes, la tonnellerie étant dimensionnée pour un rythme de croisière de l'ordre de 400 000 fûts/an.

Marché de niche et de rareté, le fût à Bourbon présente de nombreuses synergies à exploiter immédiatement par les autres unités de production du Groupe :

- pour la tonnellerie à vin, en termes d'approvisionnement de chêne américain,
- pour la tonnellerie à whisky, en termes d'approvisionnement de fûts usagés, les fûts ayant logé du bourbon sont recherchés pour l'élevage et le vieillissement des grands whiskies.

UN NOUVEL OUTIL PERFORMANT



Pour faire face à la demande sur ce marché prometteur, TFF Group a mis en œuvre d'importants moyens:

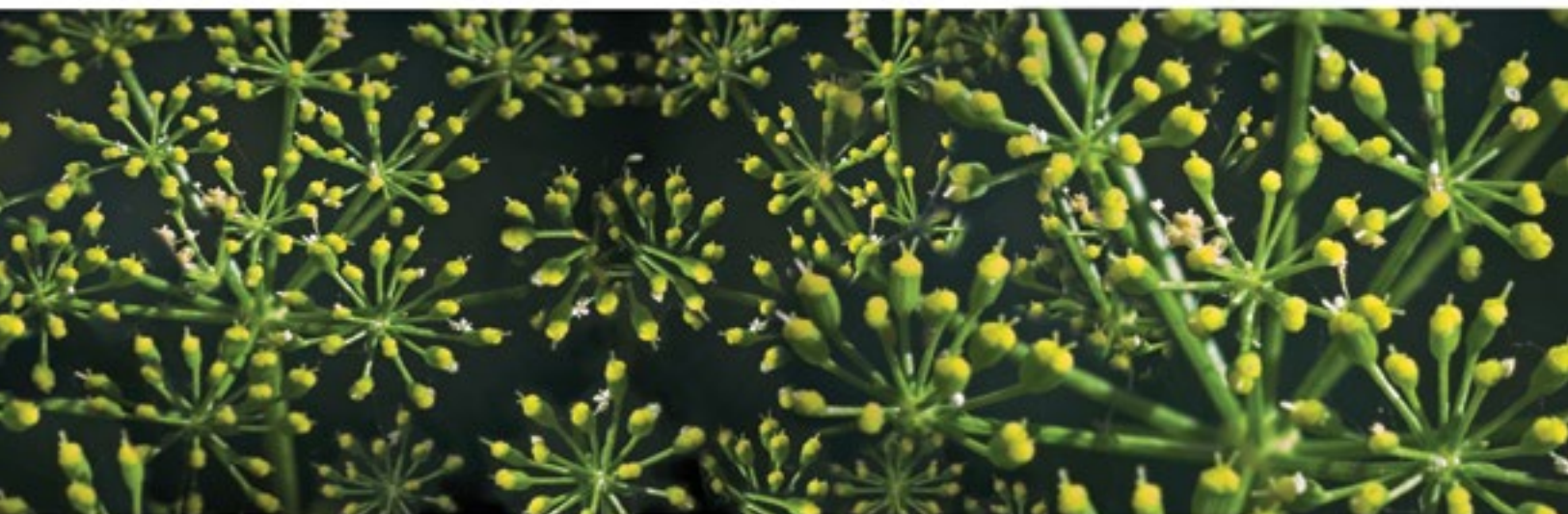
- D'abord une merranderie moderne, qui se prépare à produire les douelles qui nous seront nécessaires à la fabrication des 130 000 fûts prévus dès notre première année d'exploitation.
- Ensuite l'exploitation d'une usine moderne de plus de 20 000 m², capable d'abriter la production des 400 000 fûts/an prévus à moyen terme.
- Enfin un investissement de l'ordre de 37 M\$: 17 M\$ pour les machines et le matériel, et le solde pour les stocks de matières ainsi que l'en-cours clients. L'ensemble du financement est d'ores et déjà bouclé.



DEUX MARCHÉS HISTORIQUES, MONDIAUX

- LES MARCHÉS DES FÛTS À VIN, DES GRANDS CONTENANTS ET PRODUITS DE BOISAGE POUR L'ŒNOLOGIE
- LE MARCHÉ DES FÛTS À WHISKY ET À ALCOOLS

SUR CES DEUX MARCHÉS, TFF GROUP EST DEvenu LE N°1 MONDIAL : POUR LE VIN DEPUIS DE LONGUES ANNÉES PUISQUE C'EST LE MARCHÉ ORIGINAL DE L'ENTREPRISE CRÉÉE AU DÉBUT DU XXÈME SIÈCLE, POUR LE SCOTCH WHISKY EN S'IMPOSANT, EN 7 ANNÉES SEULEMENT, LEADER DES TONNELIERS INDÉPENDANTS.



LE MARCHÉ DU VIN

AVEC PLUS DE 30 % DE PART DE MARCHÉ MONDIAL, TFF GROUP CONFORTE EN 2015, SA POSITION DE LEADER SUR UN MARCHÉ MATURE SUR LEQUEL IL RÉALISE UNE CROISSANCE DE 6,6 % DE CROISSANCE À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS.

IL CONVIENT DE RAPPELER QUE LES TROIS PAYS MAJEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE, LA FRANCE, LES USA ET L'ESPAGNE REPRÉSENTENT PLUS DE 70 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES VIN.

RETOUR À UN NIVEAU "NORMAL" DE RÉCOLTE EN FRANCE

La récolte 2014 a été généreuse, en augmentation de 11 % par rapport à 2013, permettant au Groupe d'afficher des ventes en augmentation de 30 %. L'intégration, successivement au cours de l'exercice, de la marque Maury et Tonnellerie Berger ont également contribué à cette performance. Cependant le marché français n'a pas encore retrouvé son potentiel de production et la vendange 2015, même si elle s'annonce de belle qualité, sera vraisemblablement encore un peu en retrait.

RENOUVEAU DU MARCHÉ ESPAGNOL

Après six années difficiles, ce marché a été soutenu par une campagne de subventions européennes. TFF Group en a profité pour réaliser un très bon niveau de ventes qui lui ont permis d'afficher une croissance de 40 %.

CONSOLIDATION DU MARCHÉ AMÉRICAIN SUR DES NIVEAUX ÉLEVÉS

Après des années de forte croissance pour TFF Group, de l'ordre de 50 % en 4 ans, ce marché a été porté par des récoltes abondantes et de belle qualité. A la suite d'une récolte 2014 en baisse de 5 % par rapport à 2013, le Groupe s'inscrit en "petite" croissance de 2,8 %, mais en recul de 3,5 % retraité du périmètre et du change.

Il faut observer que ce marché représente aujourd'hui 38 % du chiffre d'affaires "Vin" du Groupe. Avec une production mondiale de vin 2014 aux environs de 280 Mhl, en retrait par rapport à 2013 mais située sur des niveaux plus élevés que la moyenne, TFF Group a concrétisé une belle performance.

ET MAJEURS POUR TFF GROUP



LE MARCHÉ DU SCOTCH WHISKY

LE MARCHÉ DU SCOTCH WHISKY : TOUJOURS DYNAMIQUE. CE MARCHÉ A POURSUIVI SA PROGRESSION AU COURS DE L'EXERCICE. EN ECOSSE, SEPT NOUVELLES DISTILLERIES ONT VU LE JOUR, APRÈS CINQ EN 2014 ET DEUX EN 2013. TFF GROUP A SU PROFITER DE CETTE DYNAMIQUE DE MARCHÉ EN POURSUIVANT SA CROISSANCE SUR SA LANCÉE DE SEPT ANNÉES DE CONQUÊTES, PAR ACHATS OU CRÉATIONS DE TONNELLERIES, QUI L'ONT AMENÉ À SA PACE DE N° 1 DES INDÉPENDANTS AVEC 90 % DE PARTS DE MARCHÉ AUJOURD'HUI, LA TONNELLERIE À SCOTCH WHISKY REPRÉSENTE 36 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE.

NOUVELLE CROISSANCE : + 28,7 % À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

31 % en 2013, 30 % en 2014 et encore 28,7% sur le dernier exercice, ce marché conforte, au delà de nos espérances, la confiance que nous avons mise en lui lorsque nous avons décidé, en 2007, de nous y installer et d'opérer ainsi notre première diversification majeure, en sortant de notre univers du vin. Cette activité continue à être tirée par le négoce qui représente 80 % de son chiffre d'affaires et par un effet "prix" en très forte hausse de plus de 40 %, lié à un effet rareté.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS AUX USA POUR LES TONNELLERIES À SCOTCH WHISKY

Speyside Kentucky poursuit son développement et passe de 3 à 7 M\$ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice sur le marché américain :

- en optimisant la logistique des approvisionnements en fûts pour le négoce
- mais aussi en se diversifiant et en développant des activités de fûts à bière et de fûts recyclés en pots de fleurs.

Ces activités sont fortement connectées avec la nouvelle tonnellerie à Bourbon dans l'Ohio, état voisin, avec laquelle seront recherchées des synergies et complémentarités, notamment sur les approvisionnements.





LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

INTRODUIT AU SECOND MARCHÉ DE LA BOURSE
DE PARIS EN JANVIER 1999

Eurolist - B-code ISIN FR 0000071904

Euroclear : 7190

Reuters : TEFE.PA

Bloomberg : TFF.FP

Eligible au PEA PME



CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

2015

SEPTEMBRE Chiffre d'affaires du premier trimestre

OCTOBRE Assemblée Générale

DÉCEMBRE Chiffre d'affaires du premier semestre
Résultats semestriels.

2016

1/15 MARS Chiffre d'affaires du troisième trimestre

1/7 JUILLET Résultats annuels et Réunion d'information

**15/30
OCTOBRE** Assemblée Générale



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2015

Public 29%
Famille FRANCOIS 71%

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE DE 1999/2000 À 2014/2015

0,21€ 0,26€ 0,30€ 0,31€ 0,31€ 0,35€ 0,38€ 0,50€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€ 0,60€

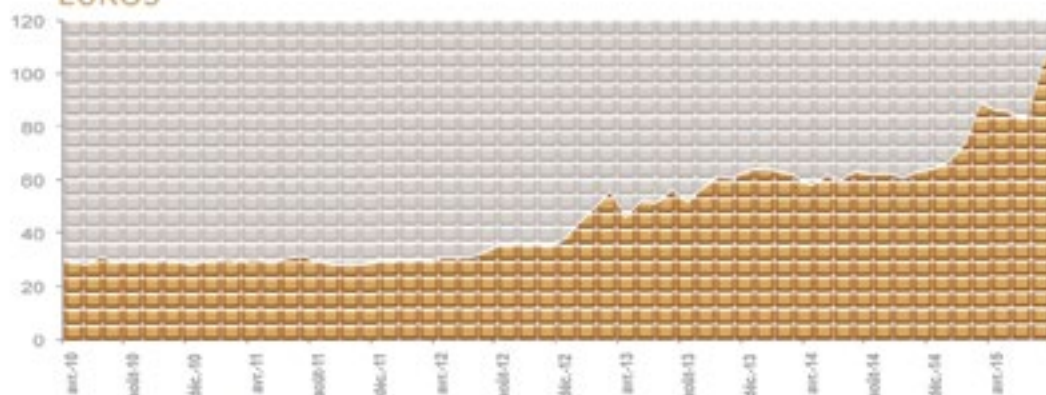


+ 0,20€
de dividende
exceptionnel
0,80€

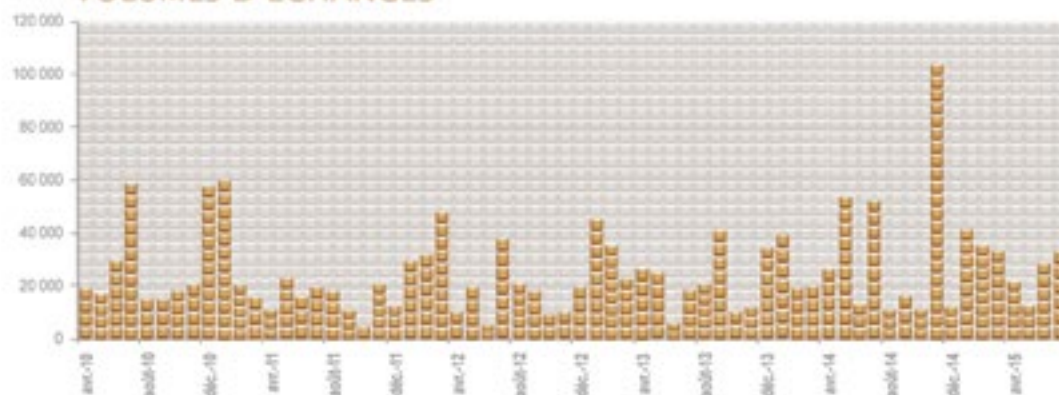
ÉVOLUTION DES COURS MENSUELS

DU 30 AVRIL 2014 À 57,34 € AU 31 JUILLET 2015 À 104,50 €

EUROS



VOLUMES D'ÉCHANGES







RAPPORT ANNUEL 2014 ■ 2015

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

MONSIEUR JEAN FRANÇOIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MONSIEUR JÉRÔME FRANÇOIS
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

MADAME NOËLLE FRANÇOIS
MEMBRE DU DIRECTOIRE

MADAME NATHALIE MÉO
MEMBRE DU CONSEIL SURVEILLANCE

MONSIEUR PATRICK FENAL
MEMBRE DU CONSEIL SURVEILLANCE



Sommaire

RAPPORT DE GESTION

18

RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE

46

Rapport du President du Conseil de Surveillance
Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

54

COMPTES CONSOLIDÉS

56

Bilan
Compte de résultat
Tableau de Financement
Tableau de Variation des Capitaux Propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport sur les comptes consolidés

COMPTES SOCIAUX

86

Bilan
Compte de résultat
Tableau de Financement
Annexe aux comptes sociaux
Tableau des Filiales et Participations
Rapports des Commissaires aux Comptes
Général
Spécial
Résultats des cinq derniers exercices

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

103

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 OCTOBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2015, d'affecter le résultat du dit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe (TFF Group) durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE - CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Le Groupe a acquis en juillet 2014 la totalité du capital de la Tonnellerie Berger, ainsi que le fonds de commerce « Tonnellerie MAURY et Fils » avec effet au 1er mai 2014.

III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

Comptes consolidés au 30 avril (en K€)

	30/04/15	30/04/14
Chiffre d'affaires	204 270	169 743
Résultat opérationnel courant	45 109	35 004
Résultat opérationnel après quote-part sociétés MEE	45 908	35 713
Résultat avant impôt	48 650	34 009
Résultat net	34 831	24 131
Résultat part du groupe	34 216	23 775

Comptes de bilan (en K€)

Capitaux propres du Groupe	253 222	210 719
Endettement bancaire net	16 991	20 484
Endettement bancaire/fonds propres	0,067	0,097
Stocks nets	145 374	126 506

2 - Evolution des affaires, des résultats - Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2014/2015, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 204,3 millions d'euros, en croissance de 20,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et en hausse de 13,5 % à données comparables (hors effets change et périmètre).

À données comparables, l'activité est en croissance de 6,6 % dans les activités vin et de 28,7 % dans les activités whisky.

La croissance de l'activité sur le marché du vin a été portée par une reprise en Europe. La France (récolte plus importante) et l'Espagne (reprise économique) ont notamment contribué à cette évolution. Après quatre années consécutives de croissances significatives, le marché américain s'est maintenu sur un niveau élevé d'activité.

Sur le marché des alcools, les tonnellerie écossaises et américaine ont concrétisé une nouvelle année de forte croissance sur un marché toujours très dynamique.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de + 28,9 % à 45,1 millions d'euros contre 35,0 millions d'euros en 2014, atteignant 22,1 % du chiffre d'affaires. Les activités vins et alcools du Groupe ont renforcé leur profitabilité grâce aux bons volumes d'activité atteints.

Le profit financier de l'exercice (+2 741K€) est la résultante d'un effet change positif à hauteur de 2 555K€.

Le résultat net s'établit à 34,8 millions d'euros (soit 17,0 % du chiffre d'affaires), en croissance de 44,3 %.

3 – Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Société considère ne pas être soumise à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La Société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, TFF Group considère avoir souscrit des assurances Responsabilité Civile adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2015, TFF Group regroupe sous une police « master » en France les risques dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile, et transport maritime. En fonction des risques d'assurance, des polices locales sont souscrites

localement à l'étranger et parfois abondées par la police master TFF Group.

Les assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités de TFF Group. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits de TFF Group.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 – Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Société mère

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2015, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 33.467 K€ contre 31.051 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait apparaître un bénéfice de 8.334 K€ contre 7.543 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 4.829 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 13.163 K€ contre 8.117 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 285 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 9.867 K€ contre 5.527 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 3.287 K€ et d'un intéressement des salariés de 294 K€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé de la société mère prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts d'un montant de 35.588 euros.

2. Filiales et participations

• Filiales françaises

Les tonnelleres françaises ont bénéficié de la reprise du marché français en concrétisant des niveaux d'activité et de résultats en progression.

Les merranderes françaises ont renforcé leur niveau d'activité et leurs résultats.

Le secteur foudrerie a globalement stabilisé son niveau d'activité et amélioré ses marges.

Le chiffre d'affaires des produits de boiserie pour l'œnologie s'est maintenu.

• Filiales étrangères

Dans les activités Vin, l'évolution des affaires a évolué comme suit :

- Les sociétés américaines ont soit maintenu soit développé leur activité sur des niveaux élevés,
- Les filiales australiennes et néo-zélandaise ont enregistré des évolutions disparates sur des marchés globalement stables,
- L'activité de la filiale espagnole est repartie à la hausse,
- La filiale chinoise a maintenu un niveau d'activité modéré, sur les bases de l'exercice précédent.

Les tonnelleres à whisky ont de nouveau renforcé leur niveau de chiffre d'affaires et ont développé de nouvelles activités aux USA.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, l'activité s'est maintenue.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social,

nous vous informons qu'au 30 avril 2015, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

Situation au 30 avril 2015

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS La Demi-gnière (famille François)	2.578.700	2.578.700	47,58%	47,58%
SARL Familiale François (famille François)	1.010.210	1.010.210	18,64%	18,64%
Mr et Mme Jean François	71.760	71.760	1,32%	1,32%
Autres (dont Public)	1.759.330	1.759.330	32,46%	32,46%
TOTAL	5.420.000	5.420.000	100,00	100,00

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins deux actions de la Société en vertu de l'article 15 des statuts.

VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la Société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	88.230		2.000	90.230	69.118
Jérôme François	Président du Directoire	929.661	Voiture		929.661	1.150.865*
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Total		1.017.891		6.000	1.023.891	1.223.983

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

* La rémunération de Jérôme François comporte sur l'exercice 2014 un bonus exceptionnel de 371 180€ décidé et versé par une société détenue à 50 % par TFF Group.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau).

X. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

DÉCLARATION DE JÉRÔME FRANCOIS PRÉSIDENT DE TFF GROUP

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est au sein de TFF Group l'affaire de tous.

En 2015, pour la troisième année consécutive, TFF Group publie son rapport de Responsabilité Sociale et Sociétale, audité par un organisme tiers indépendant.

Nos équipes, ainsi que nos parties prenantes accordent une importance grandissante à cette conception du « mieux vivre ensemble » et s'impliquent d'avantage chaque année afin de la mettre en œuvre.

Le développement de TFF Group est notamment basé sur l'intégration d'entreprises ayant des valeurs essentielles communes : la collaboration avec nos partenaires, l'écoute et l'adaptation aux besoins de nos clients, l'amélioration des conditions de travail et la formation des hommes et des femmes qui participent à notre croissance.

Ces valeurs communes servent de cadre à notre politique RSE, chaque société du Groupe conserve ensuite une grande autonomie dans le choix des décisions et des actions qu'elle souhaite mener.

Les échanges fréquents entre nos différentes sociétés au sein de TFF Group permettent d'harmoniser les actions ou méthodes quand cela s'avère utile, tout en conservant une diversité de points de vue riche d'enseignements.


Chaque année, nous progressons et poursuivons nos efforts d'amélioration continue, entre autres, dans le domaine de la formation professionnelle du personnel, de la santé et sécurité au travail, et dans celui de l'environnement avec des actions concrètes d'optimisation de nos process afin de réduire nos émissions de déchets et accroître leur recyclage.

En matière sociétale, TFF Group est résolument engagé auprès de ses parties prenantes afin de nouer des partenariats constructifs. De même, TFF Group continue à s'impliquer dans la vie locale de par ses nombreuses activités de mécénat en France et dans le Monde.

Pour TFF Group, chaque pas en avant compte, il n'existe pas de « petites avancées », l'innovation découle de modestes comme de grands desseins, aucune n'étant à négliger, et même s'il nous reste des progrès à réaliser nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Date :

Signature :



CHAPITRE I

PRÉSENTATION DU GROUPE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Méthodologie de reporting

Le reporting RSE est réalisé sur l'exercice comptable du Groupe courant sur la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015.

Le périmètre de consolidation et de prise en compte RSE est identique au périmètre comptable déduction faite des exclusions justifiées ci-dessous :

Nous avons choisi d'exclure de notre rapport RSE 2015 un certain nombre de sites du fait d'une participation inférieure à 51% ou de l'absence de salarié.

Les règles d'entrée et de sortie du reporting RSE sont identiques à celles fixées pour l'exercice comptable : à savoir que tout site vendu ou acheté sur la période de référence fera l'objet d'un reporting selon le temps passé sur la période.

Faits marquants sur la période de référence

Il convient de noter une absence de cession et une acquisition sur la période concernée, la Tonnellerie Berger & Fils dans le Bordelais en juillet 2014.

Ce reporting se calque sur le modèle GRI 3 et les recommandations AMF sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000. La méthodologie de collecte des informations a été réalisée sur l'ensemble des filiales à l'aide de l'outil de reporting informatique extra-financier OPERA AMELKIS, et contrôlé à double niveau (au niveau de la filiale et au siège) et consolidé pour TFF Group au niveau du siège social.

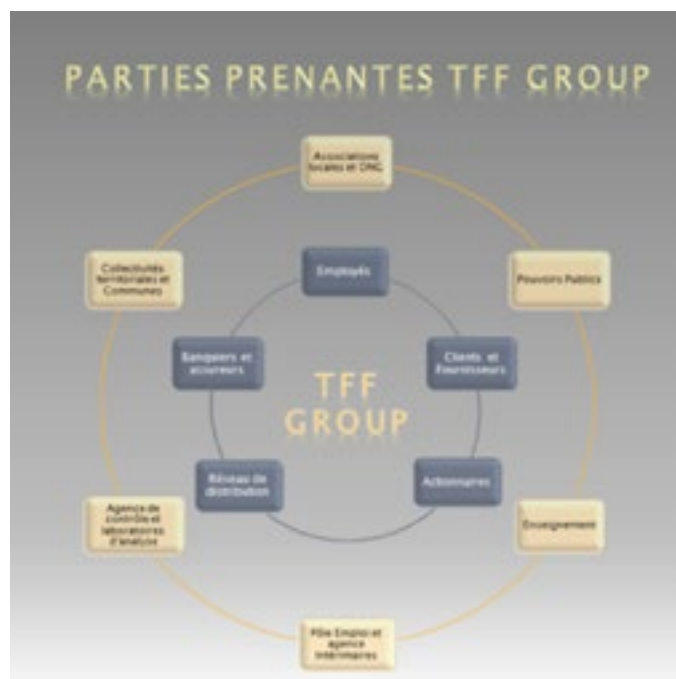
Les exclusions du reporting

Nous n'avons pas exclu d'indicateurs cette année.

Responsables du reporting

Le reporting RSE est supervisé par le Directeur Financier du Groupe, et réalisé par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management.

Parties prenantes



CHAPITRE II

NOS ENGAGEMENTS

1- La gouvernance

Les valeurs de TFF Group :

Nos valeurs contribuent à la performance économique et à la satisfaction des attentes de l'ensemble des parties prenantes de TFF Group, dans le respect des lois, des droits de l'homme, et de l'environnement.

Nos engagements peuvent être synthétisés, entre autres, autour des trois grands principes fondamentaux suivants:

- *Une croissance responsable*

La croissance externe de TFF Group, constante sur la dernière décennie, s'est effectuée par des acquisitions raisonnées et dans le respect des parties prenantes et des réglementations en vigueur. En tant qu'acteur majeur du marché des produits d'élevage pour le vin et les alcools, TFF Group est conscient de ses responsabilités vis-à-vis de ses clients et partenaires.

La préservation de nos ressources naturelles par la mise en œuvre d'une gestion raisonnée de la ressource naturelle en bois se poursuit, et nos six filiales certifiées ont maintenu leur certification PEFC cette année.

- *La Satisfaction de nos clients et la Sécurité alimentaire de nos produits*

La satisfaction de ses clients et la sécurité alimentaire de ses produits font l'objet d'une recherche et d'une surveillance constante de la part de TFF Group qui mobilise l'ensemble de ses ressources R&D afin de développer des produits toujours plus sûrs et plus innovants, les mieux adaptés aux besoins de ses clients.

- *Un Esprit de partenariat et de dialogue*

La politique de TFF Group vise à instaurer un dialogue constructif avec ses parties prenantes, basé sur le respect mutuel, et à s'intégrer au mieux sur l'ensemble des territoires où le Groupe est présent.

L'organisation de TFF Group:

Cf. rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société paragraphe 1.1.

L'actionnariat :

Cf. rapport de gestion chapitre V.

L'évaluation extra-financière des risques

L'évaluation et la planification des risques de l'entreprise prennent en compte les facteurs liés au développement durable.

Parmi les facteurs de risque surveillés figurent :

- L'approvisionnement en matières premières :

TFF Group privilégie au maximum l'achat de bois PEFC afin de préserver la ressource naturelle directement impactée, à savoir le bois de chêne. Des recherches constantes d'approvisionnement en bois «durable» sont menées, sachant que les ressources en bois PEFC restent pérennes.

- Le risque politique, social et environnemental :

TFF Group reste vigilant en matière de respect des droits sociaux et des évolutions réglementaires.

Concernant l'environnement, TFF Group s'est engagé dans une démarche PEFC pour l'ensemble de ses entités françaises.

TFF s'est investi également dans le processus de classement des « Climats de Bourgogne » au patrimoine mondial de l'Unesco, afin de protéger les terroirs au sens large (parcelles, lieux dits).

Cela implique le respect de la biodiversité, la protection de l'environnement à moyen et long terme, ainsi que la prise en compte des risques de changement climatique pour tous les acteurs de la filière viticole et leurs fournisseurs.



« Les «Climats» se composent de 1 247 parcelles qui sont situées sur les pentes de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune et qui s'étirent sur près de 60 kilomètres de Dijon aux Maranges. Ces parcelles comportent des micro-différences (géologie, sol, pente, exposition, conditions météorologiques, cépage, etc.), qui, combinées au savoir-faire des vignerons, contribuent à la renommée des vins de Bourgogne depuis le haut Moyen Âge. » (Site Internet France 3 régions - article de Jean-Pierre Stahl du 04/07/15)

TFF Group, sur ses principaux sites, peut s'appuyer sur les compétences de trois Responsables et de deux Référents RSE pour déployer les actions environnementales appropriées.

Le risque politique, compte tenu des implantations des filiales est très limité.

- Le risque «clients », « consommateurs », « réseaux de distribution » :

Conscient de sa responsabilité en matière de santé des consommateurs, du fait que les produits rentrent en contact avec des liquides alimentaires, TFF Group s'est engagé dans la mise en œuvre de démarches HACCP (méthode d'analyse des dangers et des points critiques) afin de limiter au maximum les risques biologiques, chimiques et physiques pour le consommateur. De plus, des analyses réalisées par des laboratoires indépendants viennent valider les dispositifs en place.

TFF Group met la recherche et l'innovation au cœur du développement de ses métiers traditionnels afin d'affiner ses processus pour une meilleure valorisation du bois.

TFF Group reste vigilant concernant le respect de ses valeurs transmises à ses clients par l'intermédiaire de son réseau de distribution.

2 – L'engagement Social

La croissance de TFF Group est indissociable des hommes et femmes qui ont su acquérir et transmettre leur savoir-faire aux générations suivantes, maintenant ainsi, un haut degré de qualité et d'exigence, indispensable à la réussite actuelle de TFF Group.

Ce savoir-faire transmis de génération en génération, s'enrichit au fil des innovations techniques, que TFF Group intègre dans son processus de production en fonction des besoins tant en matière de productivité qu'en matière d'amélioration des conditions de travail du personnel. La combinaison de l'expérience et des capacités d'adaptation de ses équipes fait aujourd'hui la force de TFF Group.

Les effectifs :

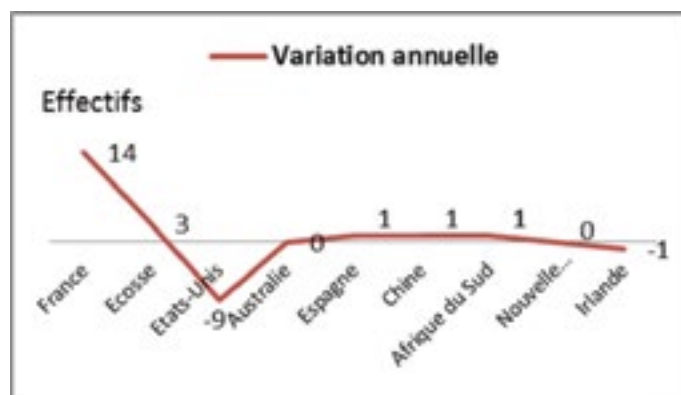
L'effectif Groupe sur le périmètre RSE, tel que défini ci-dessus, est de 657 personnes au 30 Avril 2015. Cet effectif est calculé sans le Président, hors apprentis et intérimaires.

Effectifs par Zone Géographique

Zones	N-1	2014-2015
Europe	494	511
Etats-Unis	115	106
Australie	31	31
Chine	5	6
Afrique du Sud	1	2
Nouvelle Zélande	1	1
Total	647	657

Effectifs par pays

Pays	N-1	2014-2015
France	365	379
Ecosse	104	107
Etats-Unis	115	106
Australie	31	31
Espagne	23	24
Chine	5	6
Afrique du Sud	1	2
Nouvelle Zélande	1	1
Irlande	2	1
Total	647	657

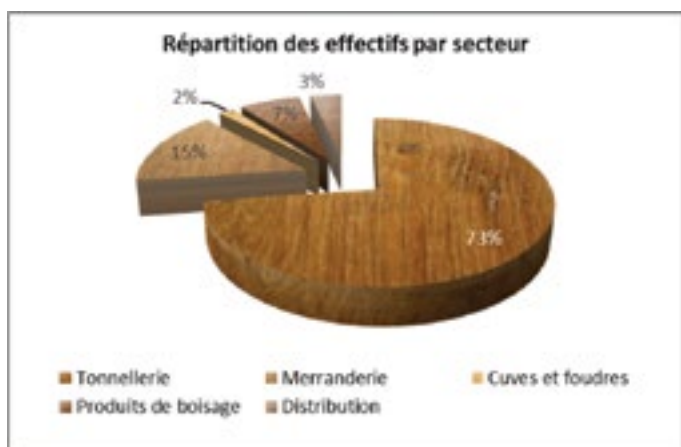


A périmètre comparable l'effectif de TFF Group est resté quasiment constant sur la période. La hausse de l'effectif en France est principalement due à l'intégration de la Tonnellerie Berger dans le périmètre (12 personnes).

Effectif par secteur

Les effectifs se sont légèrement accrus dans l'activité Tonnellerie suite à l'incorporation des effectifs de la Tonnellerie Berger.

Secteur	N-1	2014-2015
Tonnellerie	466	478
Merranderie	99	100
Cuves et foudres	11	11
Produits de boisage pour l'œnologie	48	45
Distribution	23	23
Total	647	657



Pourcentage de salariés par type de contrat :

Types de contrat	N-1	2014-2015
Contrat à durée Indéterminée	96.6%	97.4%
Contrat à durée Déterminée	3.4%	2.6%

Un effort notable est fait sur l'embauche de CDI et de CDD. Le recours aux intérimaires est, dans la mesure du possible, évité.

Nombre d'intérimaires et apprentis

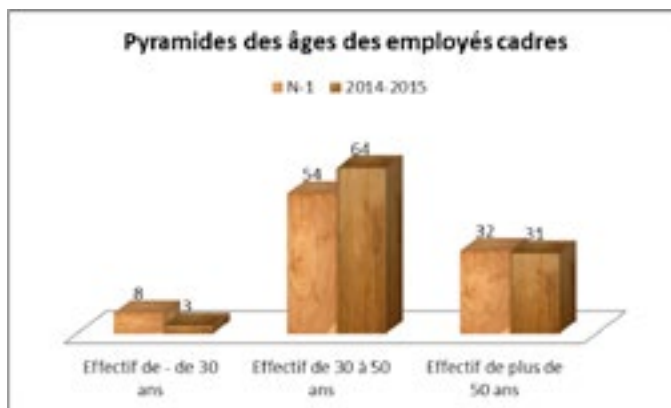
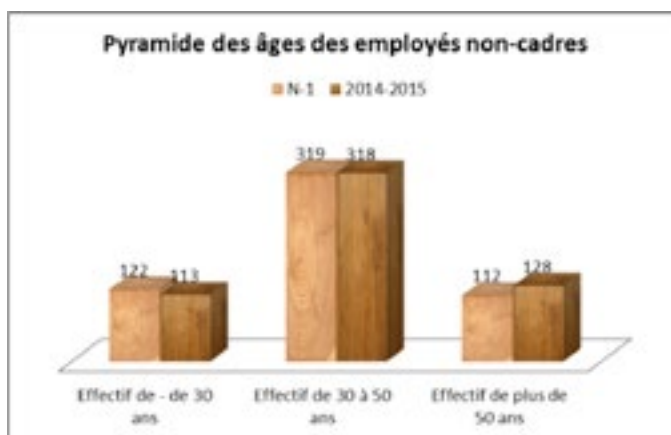
Types de contrat	N-1	2014-2015
Intérimaires	52	38
Apprentis	20	17

Pyramide des âges

La stabilité des équipes et un certain niveau d'exigence en matière d'expérience professionnelle font que les effectifs de 30 à 50 ans représentent plus de la moitié des effectifs de TFF Group. Les employés de plus de 50 ans sont plus nombreux que les employés de moins de 30 ans.

Le recrutement d'employés de moins de 30 ans est néanmoins privilégié en remplacement des employés partant en retraite lorsque cela est possible.

répartition des effectifs par tranche d'âge année 2014-2015



Répartition Homme / Femme

Les femmes représentent 16 % de l'effectif du Groupe cette année, l'effectif féminin étant en augmentation sur les trois dernières années (14.7% en 2013-2014 ; 14.35% en 2012-2013).

Répartition des femmes par tranche d'âge
année 2014-2015



Turnover du Groupe

Taux de rotation	N-1	2014-2015
Groupe	11.91%	19.47%
Taux d'entrée	12.93%	20.25%
Taux de sortie	10.88%	18.70%

Le turnover s'apprécie sur l'exercice en raison d'un besoin accru d'ajustement en effectif, notamment aux USA pour l'activité whisky.

Le taux de rotation de TFF Group est de 11.78% en France et de 29.43% Hors France.

2.1 - L'emploi

La politique sociale de TFF Group privilégie le recrutement de salariés en contrat à durée indéterminée afin de fidéliser ses employés, et d'assurer la transmission des savoirs faire spécifiques aux métiers du Groupe.

TFF Group respecte les particularités sociales et organisationnelles locales de chacune de ses filiales.

TFF Group pratique une indexation salariale régulière au niveau de chaque filiale afin de soutenir et de promouvoir les efforts de chacun.

2.2 - Organisation du temps de travail

Durée du travail

En matière d'organisation du temps de travail, TFF Group privilégie le travail de journée. Aucun des salariés du groupe ne travaille de nuit et une seule des filiales à recours au travail posté en 2 x 8.

2.3 - Politique de rémunération

TFF Group respecte à minima ou dépasse les salaires minimums légaux de chaque pays.

2.4 - Relations professionnelles et les accords collectifs

TFF Group applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque filiale concernée.

Accords collectifs signés

En France les Tonnelleries Demptos, Radoux et la Merranderie So.Gi.Bois ont signé un accord collectif de parité homme-femme. Un accord d'annualisation du temps de travail et de négociation salariale a été signé par la Tonnellerie Demptos.

Nos filiales aux Etats-Unis se conforment aux lois concernant la non-discrimination selon le sexe, l'origine, la religion, le statut marital, la couleur de peau et le handicap.

Pourcentage de salariés couverts par une convention collective.

En France, 100% des effectifs sont couverts par une convention collective.

Au niveau du Groupe, 66.2 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs.

Dialogue Social

Le dialogue social s'organise par filiale selon la réglementation en vigueur.

2.5 - Santé et sécurité au travail et amélioration des conditions de travail

La politique santé sécurité de TFF Group est gérée par chaque société au plus près des nécessités en matière de santé et de sécurité avec la participation des employés, délégués et les membres des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

Cette politique est centrée sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels en amont et l'amélioration des outils et des machines, tant au niveau ergonomique, que pour diminuer la pénibilité du travail.

Quelques exemples d'aménagements :

- Tonnellerie Demptos à Bordeaux s'est dotée d'une goujonneuse verticale afin de limiter le port de charges lourdes et les manutentions, sources de troubles musculo-squelettiques pour le personnel.

De même un réaménagement de la zone « gros contenants » a été réalisé pour améliorer la circulation des flux et limiter les manutentions manuelles.

– Radoux France a rénové son système de chauffage et ajouté deux éconoclims dans l’atelier de Jonzac.

– Sciage du Berry a opéré une sécurisation de ses flux de process dans l’atelier de merranderie.

– Tonnellerie François Frères a procédé à l’achat d’une nouvelle ponceuse avec une cabine plus hermétique et des aspirations plus efficaces pour diminuer les risques liés aux poussières de bois.

– Tonnellerie Bouyoud a procédé à l’aménagement ergonomique d’un poste.

Pourcentage de l’effectif total représenté dans des comités d’hygiène et de sécurité

Le taux de couverture du Groupe est de 46 %, en légère baisse par rapport à l’année passée (49%) compte tenu de l’incorporation d’une nouvelle filiale non soumise du fait du nombre de salariés.

En France :

Le taux de couverture par CHSCT est de 66% des salariés.

Six filiales françaises sont couvertes par un CHSCT :

- Trois filiales françaises ayant atteint le seuil de 50 salariés ont un CHSCT.
- Le CHSCT de Brive Tonneliers couvre aussi Bouyoud Distribution et Foudrierie François, bien qu’elles ne soient pas soumises au seuil d’obligation.

A l’étranger :

Six filiales sur quinze ont quelques membres de leur personnel qui font partie d’une instance d’hygiène et de sécurité.

Questions de santé et de sécurité, couvertes par des accords formels avec les DP ou les syndicats.

Pour la France :

En raison du changement de législation concernant la pénibilité, les filiales sont en attente de compléments d’informations concernant les postes et les seuils d’exposition de la part de la Fédération.

Néanmoins les filiales françaises concernées ont déjà commencé à réévaluer les fiches pénibilité et à recenser les postes possiblement exposés.

Taux d’accidents du travail, de maladies professionnelles, d’absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre d’accidents du travail mortels, par zone géographique.

	Année N-1	Taux Groupe 2014-2015
Taux d’absentéisme	5.92 %	4.84%
Taux de Fréquence AT	68.32	43.24
Taux de Gravité AT	2.82	1.59

Taux d’Absentéisme du secteur privé en France en 2013 : 4.26 %
(source : baromètre de l’absentéisme 2013 – Alma CG)

Taux de Fréquence de la filière bois en 2013 : 58.8

Taux de Gravité de notre branche d’activité en 2013 : 2.9 (source : CNAMTS-DRP-MStat 2010)

L’absentéisme a diminué de 0.87 point en France (malgré plusieurs personnes en arrêt maladie de longue durée) et de 1.29 point à l’étranger entre l’année dernière et cette année.

Le taux de Fréquence des accidents de travail a diminué de 7.74 points en France et de 46.85 points à l’étranger. Cette baisse des accidents ainsi que de leur taux de gravité (-1.23 point) est due à une diminution globale du nombre des accidents qui passe à 49 pour le Groupe entier contre 73 l’année précédente (-3 pour la France, -21 pour l’étranger).

Nombre d’accidents du travail avec arrêt

TFF Group mène de nombreuses actions afin de diminuer la fréquence de survenue des accidents du travail, et leur gravité.

Cette année le nombre total d’accidents avec arrêt de travail est en baisse, soit 49 accidents contre 73 l’an dernier. Ces résultats sont encourageants, et incite TFF Group à poursuivre ses efforts d’amélioration dans les prochaines années pour continuer à réduire ces risques.

Nombre d’accidents du travail mortels

Aucun accident du travail mortel n’est à déplorer pour le Groupe cette année.

Nombre de maladies professionnelles

TFF Group enregistre deux cas de maladie professionnelle cette année pour l’ensemble de ses salariés.

Nombre de journées de travail perdues

On constate une forte diminution de la durée des arrêts pour accident du travail, avec 1 577 jours de travail perdus contre 2 643 jours l’an passé.

2.6 – Formation et éducation

La politique de formation de TFF Group vise à maintenir et former du personnel hautement qualifié pour assurer un travail de qualité respectant des critères de fabrication exigeants.

La transmission du savoir-faire en interne et le recrutement de tonneliers de métier, dans la mesure du possible, garantit la qualité des produits dans un métier essentiellement artisanal.

Les budgets et les heures de formation sont décidés au niveau de chaque société au sein de TFF Group en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

Heures de formation

Le nombre de salariés formés est en légère diminution. Il passe de 270 à 243 salariés formés cette année (123 en France, 120 à l'étranger).

Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle

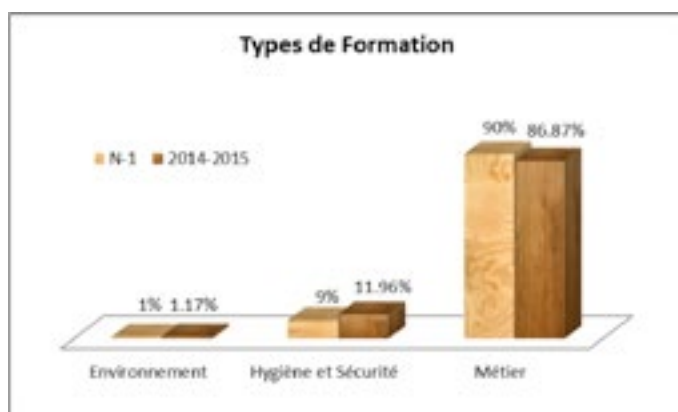
Le nombre total d'heures de formation est de 10 214 heures.

Le nombre moyen d'heures de formation est de 42 h de formation par salarié formé (49 heures l'année précédente).

Le nombre d'heures de formation des cadres représente 10.4 % du nombre d'heures totales de formation (les cadres représentent 14.9 % de l'effectif), l'essentiel de la formation étant dispensée aux non-cadres.

En France, les formations internes ne sont pas prises en compte à ce jour car elles n'entrent pas dans le budget formation.

Formations par type d'enseignement



Les formations en matière d'hygiène et sécurité ont légèrement progressé cette année.

2.7 – Développement des compétences

Le programme de développement des compétences dans les ateliers en France n'est pas formalisé. Seules les formations comptant dans les budgets formation sont comptabilisées.

Le développement des compétences métier est une priorité de TFF Group. La formation métier représente 86.86 % de la formation totale.

17 apprentis sont en formation cette année (4 en France et 13 à l'étranger).

Des entretiens individuels annuels ont été réalisés par les filiales françaises.

TFF France	Pourcentage
Nombre de salariés ayant eu un entretien d'évaluation annuel en 2014-2015	43,79%

En France 43.79% des salariés ont eu un entretien annuel (35.1% l'an dernier).

Pourcentage de salariés formés permettant l'acquisition et le maintien de compétences

36.99% des salariés ont bénéficiés d'une formation leur permettant d'acquérir ou de maintenir leurs compétences professionnelles.

2.8 – Diversité et égalité des chances

Egalité de rémunération homme / femme :

En France : un accord professionnel concernant l'égalité professionnelle et salariale a été signé depuis le 5 juillet 2011, par la filière « industries et importation du bois ».

De plus, les Tonnellerie Demptos, Radoux et la Merranderie So.Gi.Bois ont conclu des accords d'égalité professionnelle Hommes/Femmes, en 2014, concernant l'égalité de traitement à l'embauche et l'égalité salariale.

Pour les Filiales Etrangères : la Clause Parité Homme / Femme est incluse dans le contrat de travail des filiales aux Etats-Unis et en Chine.

Management :

Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe

- 50% des membres du Directoire sont de sexe féminin,
- 33% des membres du Conseil de Surveillance sont de sexe féminin.

La proportion de femmes cadres est de 25 % au sein de TFF Group, cette proportion est identique en France et à l'étranger. Cette proportion a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (30%).

Insertion de personnel ayant un handicap :

Actuellement 15 personnes en situation de handicap déclaré sont embauchées en France, soit 3.96 % du personnel en France. TFF Group fait appel à des ESAT pour réaliser certaines tâches de sous-traitance.

Certaines filiales sont proactives dans le recrutement de personnes en situation de handicap.

Mesures prises pour favoriser l'accessibilité des personnes ayant un handicap :

La Tonnellerie Radoux France a procédé à la réfection d'une partie des locaux avec mise aux normes pour l'accessibilité du personnel en situation de handicap.

Compte tenu des différences de législation en la matière, il n'est pas possible de communiquer sur les données à l'étranger.

3 – L'engagement Sociétal

3.1 Communauté

Dans un souci de respect de l'organisation sociale et sociétale des communautés dans lesquelles nos filiales sont implantées, nous conservons les équipes en place et nous recrutons localement, ce qui nous permet une meilleure intégration dans le tissu économique local.

Nous investissons également dans des actions sociales et sociétales afin d'améliorer nos liens avec la population locale, les associations et renforcer notre participation à la vie de la communauté.

A titre d'exemple, notre site « Demptos Napa » situé aux Etats-Unis contribue depuis plusieurs années au programme « the Koret Family House » qui œuvre pour l'hébergement et l'aide psychologique des familles ayant un enfant gravement malade hospitalisé loin de son domicile.

3.2 Corruption

TFF Group n'a pas jusqu'ici identifié d'incident de corruption, que ce soit en interne ou dans le cadre de ses relations avec des tiers.

La mise en place du reporting Groupe favorise la remontée d'information à ce sujet, et le contrôle effectué par les équipes comptables constitue une mesure de prévention efficace.

IL n'y a pas de risque majeur de corruption concernant les sites d'implantation, et la clientèle est suffisamment diversifiée pour éviter

des risques de corruption lors des négociations de contrat.

3.3 Politiques publiques

TFF Group s'est engagé depuis de nombreuses années au côté des autorités publiques pour soutenir des actions de mise en valeur du patrimoine local en soutenant la candidature des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco et par le mécénat accordé à la cité des civilisations et du vin à Bordeaux.

Ces deux actions ont pour vocation de soutenir le rayonnement de ces deux régions viticoles, en adéquation avec la politique publique locale.

De plus, TFF Group est adhérent de la Fédération française de Tonnellerie et collabore avec les organismes de santé et de sécurité au travail (CARSAT, ANACT, médecine du travail).

3.4 Droits de l'Homme

Pratiques d'investissement et d'achat

La grande majorité des achats de TFF Group sont des achats de bois sur des filières identifiées et sécurisées : achat de chênes provenant essentiellement de 3 pays : la France, la Hongrie et les Etats-Unis.

Les filiales ont pour objectif commun d'avoir recours à des pratiques privilégiant la durabilité.

6 filiales françaises sont actuellement certifiées PEFC et toutes les filiales sont implantées dans des pays membres de l'Organisation Internationale du Travail.

Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises

La majorité des achats est l'approvisionnement en bois (dont 41 % de bois PEFC). Nos principaux fournisseurs adhèrent au label PEFC qui contient une clause de respect des droits de l'Homme.

3.5 Non-discrimination

Aucun incident de discrimination n'a été signalé au sein de TFF Group.

3.6 Liberté syndicale et droit de négociation collective

Aucun incident n'a été signalé sur la période de référence concernant le non-respect du droit du travail au sein de TFF Group.

En France 79 % des salariés sont représentés par des délégués du personnel.

Pour des raisons de différences de législation entre pays, les données Hors France sont non-représentatives.

3.7 Interdiction du travail des enfants

Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incident impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.

TFF Group respecte la réglementation locale.

De plus, compte tenu de la force requise pour le travail de tonnellerie, le travail des enfants est hautement improbable.

Des visites régulières de la direction et des personnels techniques sur les sites nous confortent dans notre opinion.

3.8 Abolition du travail forcé ou obligatoire

Actuellement 511 personnes travaillent au sein de la CEE, 106 aux USA et 32 en Australie et Nouvelle Zélande. Le risque de travail forcé dans ces pays est moindre.

Pour les autres pays (8 personnes) aucun risque significatif n'a été identifié à ce niveau par TFF Group.

3.9 Droits des populations autochtones

Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones.

TFF Group n'est pas concerné compte tenu de l'implantation de ses filiales.

4 – Engagement Economique

La Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux Etats.

Ces éléments sont répertoriés ci-avant dans le chapitre X du rapport de gestion.

4.1 Performance économique

Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques.

Les sites d'implantation ne sont pour l'instant pas concernés, et la diversification des activités opérée par TFF Group tient compte de ce risque.

4.2 Présence sur le marché

Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels.

Les salaires d'embauche au sein de TFF Group respectent les minimums légaux des différents pays d'implantation.

Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.

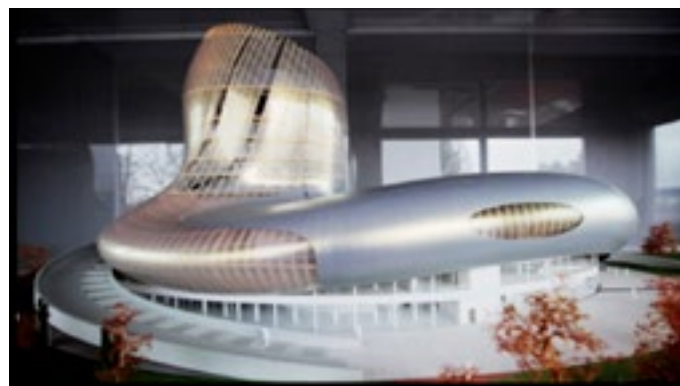
Compte tenu de l'organisation de TFF Group pour assurer une intégration complète de la chaîne du bois, TFF Group ne crée pas de dépendance économique de ses fournisseurs.

4.3 Impacts économiques indirects

Dans le cadre de ses activités, TFF Group n'est pas impliqué dans l'investissement et la réalisation d'infrastructures de services publics. Toutefois TFF Group participe à la vie publique au travers d'actions de mécénat.

Nos principales actions de mécénat cette année sont :

- Culturelles :
 - Pour la troisième année consécutive nous poursuivons notre subvention allouée à la Cité des Civilisations du Vin à Bordeaux



– Subvention versée par la Tonnellerie François Frères au Festival Musique et Vins au Clos Vougeot, et au festival « Les Musicaves » à Givry.



– Subvention versée par la Tonnellerie Radoux France au festival du Cap Ferret



• Sportives :

– Convention de mécénat entre la Tonnellerie Demptos et un club sportif de tennis et de hockey à Bordeaux.



– Participation de la Tonnellerie Speyside Broxburn aux Highland Games, et au club de football et de golf local.



– Subvention versée par la Tonnellerie Isla Coopérage au club de football local.

• Sociales :

– Subvention versée par la Tonnellerie Demptos Napa au programme d'aide à l'hébergement des familles d'enfants hospitalisés (Koret Family House).

– Subvention versée par la Tonnellerie Isla Coopérage aux associations locales, ainsi qu'aux illuminations de la ville.

– Subvention de Demptos Napa au fonds d'aide pour la recherche sur les scléroses multiples « Crush MS ».

• Economiques et sociétales :

– Subvention versée par la Société Classic Oak Australie aux « Wine Shows » locaux.

– AP John Cooperage fait partie des principaux sponsors de l'association Barossa Grape & Wine.

– Participation de la Tonnellerie Radoux au Réseau Entreprendre de Poitou Charentes.

• Autres actions

La tonnellerie Demptos a également sponsorisé cette année les événements suivants :

– Le Festival de jazz Gérard Bertrand qui accueille depuis 2004, de grands artistes français et internationaux



– Les Grandes Heures de Saint Emilion, un festival de musique classique ayant pour cadre les plus grands châteaux de Bordeaux.



- Le Marathon de Sauternes dont le parcours entre vignes et chais, passe par les châteaux de l'appellation Sauternes-Barsac.



4.4 Santé sécurité des consommateurs

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques sanitaires, TFF Group met en œuvre des démarches HACCP et développe des procédés évitant les allergènes connus type gluten.

Des protocoles d'analyse garantissent que les fûts sont exempts de contaminants. Ces analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants et agréés. Toutes les filiales françaises suivent le Guide des Bonnes Pratiques de la Fédération Française de la Tonnelierie.

Aucune substance non conforme aux règles de précautions alimentaires n'est utilisée dans les produits.

A noter que, cette année, la société Stavin a été élu « meilleur fournisseur » par le magazine Vineyard & Winery Management, notamment grâce à son laboratoire d'analyse doté des meilleures technologies du moment (spectromètre de masse, chromatographie...) qui permet une analyse fine de ses produits sur l'élevage des vins.



5 – Engagement Environnemental

Organisation :

Chaque Directeur de site est responsable de la gestion environnementale et du respect de la réglementation en vigueur dans le pays où l'entreprise est implantée.

5.1 Matières

Consommation de matières en volume.

La consommation et les achats de bois sont en augmentation cette année en raison d'un accroissement de l'activité, principalement dans les activités Merranderie et Tonnelierie.

	Année N-1	2014-2015
Total des consommations de bois (en m ³)	55 175	57 713
Total des achats de bois (en m ³)	57 234	62 501

Nota : cette consommation et ces achats recouvrent les grumes et les merrains et le bois pour l'œnologie. La consommation et les achats de merrains en chêne français étant eux-mêmes issus des consommations et achats de grumes de nos merranderies françaises, ces chiffres sont surestimés puisque consommation et achats de merrains sont recensés deux fois.

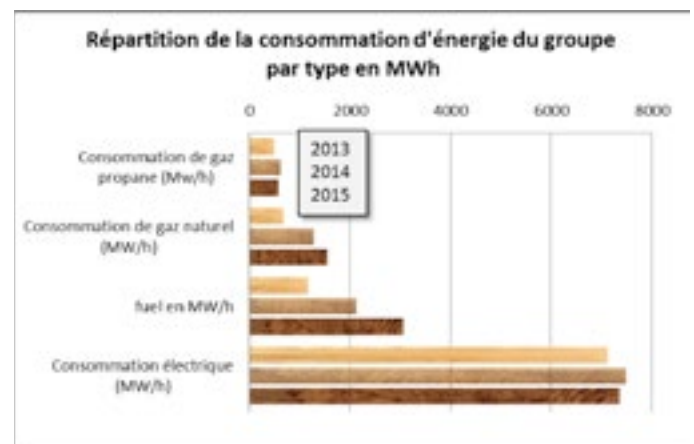
Pourcentages de matières consommées

TFF Group continue son effort de recyclage des fûts déjà utilisés par les clients en leur donnant une deuxième vie grâce à la filière whisky.

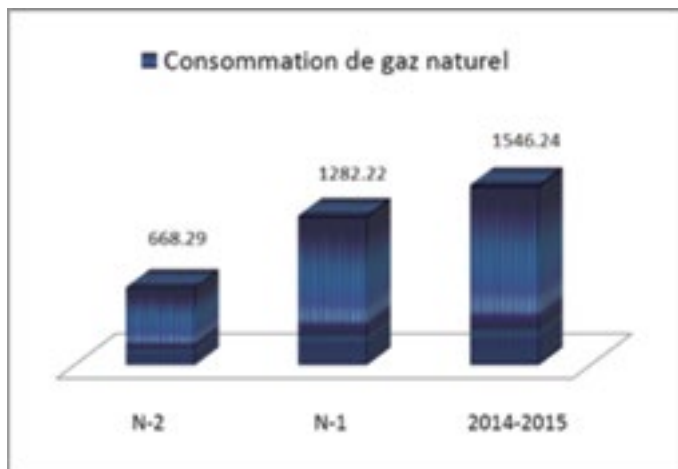
En effet, TFF Group recycle 2.8 fois plus de fûts qu'il n'en produit. (2.9 L'année précédente)

5.2 Energie

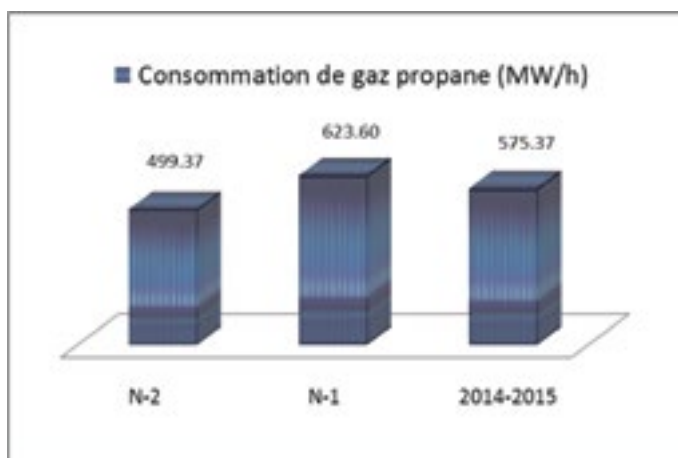
La consommation d'énergie totale du groupe est de 12 542 MWh, contre 11 493 MWh l'année dernière, soit une augmentation globale d'un peu plus de 8%. L'électricité représente 60% des consommations énergétiques, le fioul étant le second poste de consommation (24.4 %).



Consommation de gaz Naturel

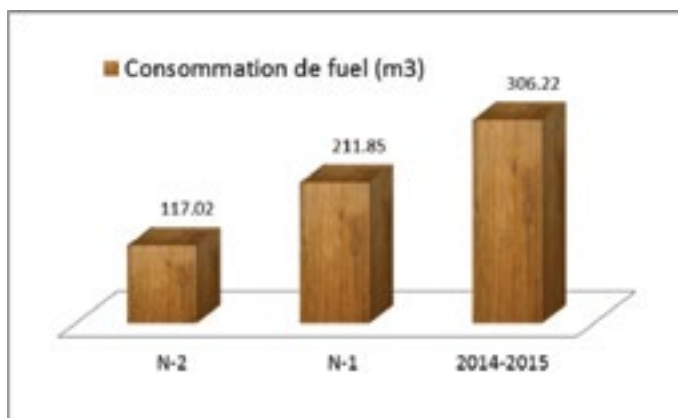


Consommation de gaz Propane



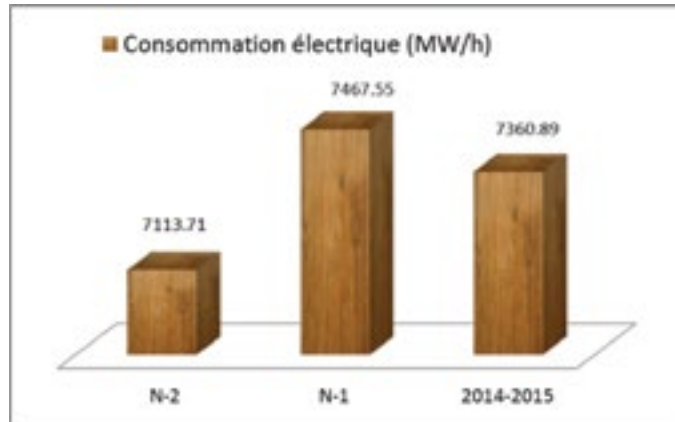
La consommation de gaz naturel augmente au détriment de la consommation de gaz propane. Au total la consommation de gaz augmente de 216 MW/h du fait de l'augmentation de la production.

Consommation de fuel



306.22 m³ de fuel équivalent à une puissance énergétique de 3 062 MWh.

Consommation d'électricité



La consommation électrique étant la part la plus importante des énergies utilisées au sein de TFF Group, les filiales s'efforcent de modérer leurs dépenses énergétiques en électricité malgré l'augmentation régulière de la production.

Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique

Concernant la recherche d'économie d'énergie, deux filiales ont rénové leur système de chauffage et de climatisation pour améliorer leur performance énergétique.

Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues

Néant.

5.3 Eau



*Données calculées sur l'année civile

	N-1	2014-2015
Consommation d'eau prélevée dans des sources ou nappes phréatiques (m ³)	120 306	129 412

Pourcentage et volume d'eau recyclée

Sur le site Sciage du Berry, un bassin de rétention d'eau de 900 m³ permet de collecter l'eau de pluie ainsi que de recycler l'eau utilisée pour l'arrosage des grumes, ce qui permet de diminuer l'impact des prélèvements.

Proportion des achats de bois PEFC

	Année N-1	2014-2015
% des Achats de bois PEFC	50.96%	40.93%

Pour la première année depuis trois ans la quantité d'achat de bois PEFC est en diminution par rapport au total des achats.

Cette baisse s'explique du fait que les achats de bois ont augmenté plus vite que la quantité de bois PEFC disponible.

Les filiales étrangères n'achètent pas de bois PEFC, et leurs achats ayant augmenté cette année, la proportion de leurs achats explique, également, en partie ce phénomène.

5.4 L'utilisation des sols

Les activités de TFF Group et ses sites d'implantation ne sont pas en concurrence avec des terres agricoles indispensables à la population locale, ou nuisant à la biodiversité locale.

5.5 Emissions, effluents et déchets

	Année N-1	2014-2015
Production de déchets dangereux (tonnes)	35	44
Production de déchets non-dangereux (tonnes)	8 041	8 389

La hausse de production des déchets dangereux et non-dangereux est due pour partie au reporting incomplet l'an dernier des filiales étrangères. Les définitions ont été précisées cette année afin d'affiner les chiffres.

En France, la quantité de déchets dangereux a diminué passant de 3 à 1 tonne. Les déchets non-dangereux sont quant à eux en augmentation de 3.9% environ, ce qui correspond sensiblement au 4% d'augmentation des consommations de bois.

Mesures de réduction et de valorisation des déchets

Par mesure d'économie et soucieux de l'environnement, TFF Group recycle une grande partie de ses déchets de bois dans le process de production.

Ce bois est valorisé en combustible pour les sites équipés de chaudières bois, ou revendu pour différents usages : bois de chauffage, granulé de bois, braséro pour la chauffe des fûts et produits de boisage.

Bilan Carbone

Le bilan carbone est établi suivant la méthode de l'ADEME pour l'évaluation de l'émission de GES des Tonnelleries titulaires de la certification CTB.

Ce bilan couvre toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'expédition (du fret amont au fret aval).

Précisons toutefois que le bilan ne tient pas compte de l'activité de merranderie et des produits de boisage.

	Année N-1	2014-2015
Bilan Carbone en Tonnes eq. CO2	16 863	17 534

L'augmentation du bilan carbone est corrélée à l'augmentation de l'activité tonnellerie au sein du Groupe.

Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone en poids.

Les filiales françaises ne sont pas utilisatrices de CFC à l'exception de certains bureaux qui sont équipés de climatisation (en très faible quantité).

5.6 Pollution sonore

Trois sites, Sciage du Berry, So.Gi.Bois et Arôbois, ont procédé à des mesures de bruits extérieurs. Arôbois et Sciage du Berry ont mis en place des protections anti-bruit et ont insonorisé une partie de leurs locaux afin de diminuer le niveau de bruit extérieur.

5.7 Biodiversité

Le principal impact sur la biodiversité reste le prélèvement de bois de chêne dans le milieu naturel pour la fabrication des fûts.

Afin de limiter cet impact et d'éviter l'épuisement des ressources naturelles en bois, TFF Group achète, de préférence, du bois PEFC* et a pratiquement finalisé le processus de certification PEFC de toutes ses filiales françaises.

* « La certification PEFC atteste du respect de règles et d'exigences définies par des standards internationaux (recommandations de Lisbonne, SFM, FAO, MCPFE, IUCN, ITTO) auxquels s'ajoutent des cahiers des charges nationaux.

Propriétaires forestiers, exploitants et entreprises mettent en œuvre des pratiques de gestion forestière durable via l'application d'un cahier des charges et / ou la mise en place d'une chaîne de contrôle. Les adhérents sont contrôlés régulièrement sur le respect de leurs critères de certification. »



(Source : PEFC-France.org)

ANNEXE – Tableau de concordance.

Chapitre du rapport RSE	Art.225 du Grenelle	GRI 3	Partenaire	Définitions
EMPLOI				
X.II.2 - L'engagement social	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	Groupe	Effectif total Nombre total d'intérimaires et d'apprentis Effectif par zone géographique Effectif par type d'activité Effectif par type de contrat de travail CDI / CDD Effectif - répartition par âge cadres / non-cadres Effectif Groupe Hommes et Femmes
	Embauches et licenciements	LA 2	Groupe	Turn over du personnel en nombre de salariés
X.II.2.3 - Politique de Rémunération	Rémunérations et leur évolution	x	Groupe	Politique de rémunération
X.II.4.2 - Présence sur le marché		EC 5	Groupe	Assertion qualitative - Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL				
X.II.2.2 - Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail	x	Groupe	Durée du travail
		x	Groupe	Nombre de salariés travaillant en travail posté
X.II.2.5 - Santé et sécurité au travail	Absentéisme	x	Groupe	Taux d'absentéisme
RELATIONS SOCIALES				
X.II.2.4 - Relations professionnelles et accords collectifs	Organisation du dialogue social, procédures d'information, consultation / négociation avec le personnel	x	France	Assertion qualitative - Dialogue social
	Bilan des accords collectifs signés	LA4 LA9	Groupe	% de salariés couverts par une convention ou accords collectifs Accords sur temps de travail, accord de parité homme / femme
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
X.II.2.5 - Santé et sécurité au travail	Condition de santé et de sécurité au travail	x	Groupe	Assertion qualitative - Politique santé sécurité Assertion qualitative - Exemples d'aménagements
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 6	Groupe	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités de santé et de sécurité dont CHSCT
	Accidents du travail, notamment leur leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA 7	Groupe et France	Nombre d'accident avec arrêt Taux fréquence des accidents avec arrêt Taux de gravité des accidents avec arrêt Nombre d'accidents du travail mortels Nombre de maladies professionnelles déclarées Taux d'absentéisme % de salariés représentés par des DP
FORMATION				
X.II.2.6 - Formation et Éducation	Politiques mises en oeuvre en matière de formation	x	Groupe	Politique de formation
X.II.2.6 - Formation et Éducation	Nombre total d'heures de formation	LA 10	Groupe	Nombre moyen d'heures de formation : nombre d'heure de formation nombre de salariés formés pourcentage des heures de formation réalisées par les cadres Type de formation
X.II.2.7 - Développement des compétences	Développement des compétences	LA 11 x	Groupe	Programme de développement des compétences tout au long de la vie du salarié Nombre de plans seniors ou inter-génération
		LA 12		% de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrières périodiques
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT				
X.II.2.8 - Diversité et égalité des chances	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13	Groupe	% de femmes aux postes de responsabilités au Conseil de surveillance et Directoire % de femmes cadres / manager Nombre de filiales françaises ayant signé un accord d'égalité H / F
X.II.2.8 - Diversité et égalité des chances	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	LA13	France	Nombre de personnes en situation de handicap Assertion qualitative sur sous-traitance auprès d'organisme employant des personnes en situation de handicap
X.II.3.5 - Non-discrimination	Politique de lutte contre les discriminations	x		Assertion qualitative: enregistrement du nombre de plaintes pour discrimination et traitement.
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'O.I.T.				
X.II.3.6 - Liberté syndicale et droit de négociation collective	Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective ou accord collectif	HR5	Groupe et France	Assertion qualitative Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé, mesures prises pour assurer ce droit.
X.II.3.5 - Non-discrimination	L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR4	Groupe	Assertion qualitative
X.II.3.8 - Abolition du travail forcé ou obligatoire	Élimination du travail forcé et obligatoire	HR7	Groupe	Assertion qualitative
X.II.3.7 - Interdiction du travail des enfants	Abolition effective du travail des enfants	HR6	Groupe	Assertion qualitative

Chapitre du rapport RSE	Art.225 du Grenelle	GR 3	Nature	Définitions
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE				
Déclaration du Président X.B.4.3 - Impacts économiques indirects	Impact en matière d'emploi et de développement local	x	Groupe	Déclaration de Jérôme FRANCOIS - Président de TFF Group Actions de Micénat favorisant le développement local
X.B.3.1 - Communauté	Impact sur les populations riveraines ou locales	SO1	Groupe	Assertion qualitative sur la non modification de l'existant lors de rachat d'entreprises et exemples d'actions.
Chapitre III.2 du rapport de Gestion		EC1	Groupe	Valeur économique distribuée et créée
RELATIONS ENTRE TENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE				
X.B.2.4 - Relations professionnelles et accords collectifs X.B.3.3 - Politiques publiques X.I - Parties prenantes du Groupe	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	SO5	Groupe	Assertion qualitative ; Instances de dialogue Participation / adhésion au syndicat de branche d'activité (vie publique) Identification des parties prenantes
X.B.4.3 - Impacts économiques indirects	Actions de partenariats ou de mécénat	EC8	Groupe	Communication sur les actions de mécénat menées
SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
X.B.3.4 - Pratiques d'investissement et d'achat	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	HR2	Groupe et France	Assertion qualitative sur achat de bois et PEFC
X.B.4.2 - Présence sur le marché	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	EC6	France	Assertion qualitative
LOYAUTE DES PRATIQUES				
X.B.3.2 - Corruption	Procédure anti-corruption	SO3	Groupe	Assertion qualitative
X.B.4.4 - Santé sécurité des consommateurs	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1	France	Assertion qualitative
X.B.3.9 - Droits des populations autochtones	Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme	HR8	Groupe	Assertion qualitative
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE				
X.B.5 - L'engagement environnemental	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches	x	Groupe	Description de l'organisation GSE sur le groupe
X.B.2.6 - Formation et Education	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	LA10	Groupe	Nombre d'heures de formation environnement
X.B.1	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	x	Groupe	Assertion qualitative
X.B.1	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	NA	France	Responsabilité civile Environnement
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS				
X.B.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN22	Groupe	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement Déchets dangereux et non-dangereux
X.B.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	x	Groupe	Mesures de réduction et de valorisation des déchets
X.B.5.6 - Pollution sonore	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	x	France	Pollution sonore
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
X.B.5.1 - Matières	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN1 EN2	Groupe	Consommation de matières en volume Consommation de bois en volume % de matières consommées provenant de matières recyclées
X.B.5.2 - Energie	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN3 EN4 EN7	Groupe	Consommation d'énergie directe et indirecte
		EN5	Groupe	Energie Economisée grâce à l'efficacité énergétique Exemples d'initiatives pour réduire la consommation d'énergie
X.B.5.3 - Eau	Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN8 EN9	Groupe	Consommation d'eau en M ³ sur la période de référence Quantité des différentes sources d'approvisionnement
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée	EN10	Groupe	Assertion qualitative
X.B.5.4 - Utilisation des sols	Utilisation des sols		Groupe	Assertion de non concurrence avec les populations locales sur l'utilisation des sols
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
X.B.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Rejets de gaz à effets de serre	EN16	Groupe	Bilan carbone du Groupe pour l'activité Tonnelerie
	Emission de substances appauvrissant la couche d'ozone	EN19	Groupe	Assertion qualitative
X.B.5.5 - Emissions, effluents et déchets	Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC2	Groupe	Assertion qualitative Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE : MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE				
X.B.5.7 - Biodiversité	Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN12	Groupe	Assertion qualitative Utilisation bois PEFC



BUREAU VERITAS SA
67/71, boulevard du Château
92571 Neuilly-sur-Seine

Société anonyme
RCS Nanterre B 775 690 621

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos le 30 avril 2015.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par TFF GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport annuel 2014-2015 de TFF GROUP (chapitre X).

Il appartient à TFF GROUP de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du directeur financier de TFF GROUP conformément :

- ✓ A l'outil de reporting informatique des données de responsabilité sociétale pour la collecte, le traitement et l'agrégation des informations sociales et environnementales ;

ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de TFF GROUP.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 19 juin 2015 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines, par un vérificateur. Nous avons conduit environ 8 entretiens lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans le rapport annuel 2014-2015 (chapitre X).

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport annuel 2014-2015 (chapitre X) avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.



Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2014 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à sa méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting.

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
 - ✓ identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
 - ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
 - ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
 - ✓ sélection d'informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux
 - ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs de compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées.
 - sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
 - ✓ Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting
 - réalisation de tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives
- L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture d'environ 21% des effectifs et entre 19% et 50% des valeurs reportées pour les informations environnementales les plus importantes.
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
 - ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

¹ Informations sociales : effectif total, nombre d'intérimaires, nombre d'apprentis, effectif réparti par zone géographique, par type d'activité, type de contrat de travail, par sexe, par âge et CSP ; taux d'entrée, taux de sortie et taux de rotation groupe ; taux d'absentéisme ; pourcentage de salariés couverts par une convention collective ou accords collectifs ; pourcentage de l'effectif représenté par des comités de santé et sécurité, taux des fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, nombre d'accidents du travail mortels, nombre de maladies professionnelles reconnues ; nombre d'heures de formation, nombre de salariés formés, répartition des heures de formation par niveau d'enseignement, pourcentage de salariés bénéficiant d'un entretien d'évaluation annuel ; pourcentage de femmes cadres, pourcentage de femmes au sein du directoire et du conseil de surveillance ; nombre de personnes en situation de handicap ; les informations qualitatives relatives à la politique de rémunération ; aux exemples d'aménagement pour l'amélioration des conditions de travail ; à la diversité et égalité des chances.

Informations environnementales : total des consommations de bois, taux de recyclage des fûts, total des achats de bois, proportion de PEFC acheté ; consommation de fuel, consommation de gaz naturel, consommation de gaz propane et consommation d'électricité ; émissions CO₂ pour l'activité tonnellerie ; production de déchets ; les informations qualitatives relatives à la biodiversité, aux mesures de réduction et valorisation des déchets et aux pollutions sonores.

Informations sociétales : mécénat ; santé et sécurité du consommateur, les politiques publiques.

² Pour les informations sociales et environnementales, audit des entités suivantes situées en France : le siège de Saint Romain, Scierie du B Demptos et Tonnelerie François Frères (pour l'ensemble des données sociale et une partie des informations environnementales).



Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting de TFF GROUP appellent de notre part les observations suivantes :

- ✓ Poursuite de l'amélioration de l'outil de reporting qui permet un calcul automatique de quelques données reportées ;
- ✓ Maintenir les efforts dans la précision de définitions des indicateurs à reporter et le respect de celles-ci lors de la collecte des données ;
- ✓ Renforcer le processus de contrôle interne notamment vis-à-vis des filiales étrangères afin de mieux comprendre certaines données reportées ;
- ✓ Bien que précisé dans le rapport annuel il est à noter que quelques informations ne couvrent pas la totalité du périmètre consolidé.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales.

Avis de sincérité

Nous exprimons les réserves sur les points suivants :

L'absence de réponse de plusieurs sites industriels sur la consommation d'eau et/ou la production de déchets est susceptible de générer une anomalie significative sur ces indicateurs.

En conclusion, excepté les réserves ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations des chapitre X, communiquées par TFF GROUP, dans son rapport annuel 2104 2015.

A Puteaux, le 17 juillet 2015

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Directeur d'agence

XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information, ces travaux poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise en évidence des interactions bois de chêne-vin, l'adaptation de la gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

TFF Group est en cours d'implantation d'une tonnellerie à bourbon dans l'Ohio afin de prendre pied sur un marché en plein essor.
Opérationnelle dès mi-2016, cette unité alimentaire en fûts neufs les distilleries à bourbon localisées principalement aux USA

XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2015 et au 30 avril 2014 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2015, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

En Euros	30 avril 2015	30 avril 2014
Echéances échues	201.979	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	1.626.359	1.959.771
Echéances de 30 jours à 60 jours	1.955.425	159
Echéances supérieures à 60 jours	5.302	388.959
TOTAL	3.789.065	2.348.889

XIV. MENTION DES CONVENTIONS EVENTUELLES VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DERNIER ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Le rapport de gestion doit désormais mentionner, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions le cas échéant intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de TFF Group et,
- d'autre part, une filiale dont TFF Group possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

A cet égard, il est précisé qu'aucune convention de cette nature n'est à relever, en dehors de celles le cas échéant portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 OCTOBRE 2015

1 - Présentation des résolutions sous la forme ordinaire

- La 1ère résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux au 30 avril 2015, ainsi que le quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- Aux termes de la 2ème résolution, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 6 novembre 2015 d'un dividende de 0,60 € par action, assorti à titre exceptionnel par rapport aux années antérieures à 2014 d'un complément de 0,20€, soit au global un dividende de 0,80 € par action composant le capital social.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 9.867.069 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	4.336.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte «Autres réserves»	5.531.069 euros
Total égal au bénéfice à affecter	9.867.069 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,80
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,80

• La 3ème résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

1) Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, qui figure au sein du rapport annuel de la société, contient mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

2) Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé et autorisées par le Conseil de Surveillance, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée :

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

Actionnaire et dirigeant concerné : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE

– Par un bail commercial à effet du 1er août 2014, TFF Group loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 28 rue Condillac à BORDEAUX (33000), d'une superficie globale de 80 m2 (en ce inclus le garage). Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 22 400 euros HT. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

• Avec la SCI DEDEVAL

Dirigeant concerné : Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SCI DEDEVAL.

– Par un bail commercial à effet du 1er décembre 2014, TFF Group loue auprès de la SCI DEDEVAL des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 8 rue du Cirque à PARIS (75008), d'une superficie de 108 m2. Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 64 850 euros HT.

– Depuis le 1er décembre 2014, TFF Group prend en charge des « nuitées » facturées par la SCI DEDEVAL dans le cadre des déplacements professionnels à Paris des dirigeants. Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 10 000 euros HT.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

• La 4ème résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes consolidés au 30 avril 2015, qui vous ont été présentés ci-avant.

• Aux termes de la 5ème résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance, dont le montant global serait de 6.000 euros, soit un montant équivalent à celui décidé au titre de l'exercice précédent.

• Aux termes de la 6ème résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Directoire de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce : afin de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Directoire en vue d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

• La 7ème résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions ordinaires.

2 – Présentation des résolutions sous la forme extraordinaire

• Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

– Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (huitième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

- La 9ème résolution a vocation à modifier l'article 10 des statuts :

A cet égard, il est rappelé que l'article 7, 1-2° de la loi Florange instaure un droit de vote double légal dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, sauf clause contraire des statuts. Dans ces sociétés, le droit de vote double est désormais de droit :

- pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire,
- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, dès leur émission, pour toutes les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dont les statuts ne prévoient pas de droit de vote double, ce qui est le cas de TFF Group, ont trois options:

- ne rien faire et accepter ainsi le principe du droit de vote double instauré par la loi Florange ;
- mettre en place statutairement un droit de vote double, à compter du 3 avril 2016 ;
- rejeter le nouveau dispositif.

Nous vous proposons de retenir la 3ème option, afin qu'il ne soit pas accordé de droit de vote double, ce qui impliquera une modification de l'article 10 des statuts de notre société, en vue de rejeter l'application des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce.

- La 10ème résolution a vocation à modifier l'article 20 des statuts :

Il est en effet précisé que le décret du 8 décembre 2014 modifie la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'un projet de résolution déposés par un actionnaire. Ces dates sont désormais fixées au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en lieu et place du troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Ce décret modifie également les conditions d'inscription requises pour participer au vote au sein des assemblées : abandonnant le critère de la date d'enregistrement comptable du titre sur le compte-titre de l'acheteur (position négociée), il fixe désormais comme condition nécessaire au vote, l'inscription définitive du titre au compte-titre de

l'acheteur (position dénouée), qui correspond au transfert de propriété de ce titre au sens de l'article L. 211-17 du Code Monétaire et Financier. L'article R. 225-85 du Code de Commerce ainsi modifié ne prévoyant aucune dérogation, toute clause statutaire non conforme sera désormais inapplicable.

En conséquence, nous vous proposons dans le cadre de la 10ème résolution, un aménagement des statuts ayant pour objet de mettre en harmonie ces derniers avec ces nouvelles dispositions.

- Enfin, la onzième résolution a pour objet de conférer les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en relation avec les résolutions extraordinaires.

XVI. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Rien de particulier à signaler sur ce point.

XVII. PERSPECTIVES

Le Groupe maintiendra le cap de la croissance et de la rentabilité, escomptant des effets de change favorables sur des marchés toujours porteurs.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANCOIS

<i>RAISON SOCIALE</i>	<i>FORME SOCIALE</i>	<i>FONCTIONS EXERCEES</i>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du Conseil de Surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

JEROME FRANCOIS

<i>RAISON SOCIALE</i>	<i>FORME SOCIALE</i>	<i>FONCTIONS EXERCEES</i>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du Directoire
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« Director »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« Director »
ALCAJE	SAS	Président
TONNELLERIE BOUYOUD	SARL	Gérant
SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE INC	LTD	« Director »

NOELLE FRANCOIS

<i>RAISON SOCIALE</i>	<i>FORME SOCIALE</i>	<i>FONCTIONS EXERCEES</i>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Directoire

NATHALIE MEO

<i>RAISON SOCIALE</i>	<i>FORME SOCIALE</i>	<i>FONCTIONS EXERCEES</i>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	Gérant

PATRICK FENAL

<i>RAISON SOCIALE</i>	<i>FORME SOCIALE</i>	<i>FONCTIONS EXERCEES</i>
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ÉTAT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Néant		

ÉTAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISÉES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

NEANT

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES – TFF Group au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Nos Commissaires aux Comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce. Elle exerce, outre son activité opérationnelle de Tonnellerie, une activité de holding animatrice du groupe Tonnellerie François Frères (« TFF Group ») en sa qualité de société mère de ce dernier.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean François pour une durée de 6 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de l'assemblée générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 21 octobre 2011 pour une durée de 4 années expirant le 21 octobre 2015. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance aura donc à statuer sur le renouvellement de son mandat prochainement ;
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Noëlle François expirera lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux Commissaires aux Comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des Commissaires aux Comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société.

Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
3 juin 2014	Autorisation d'un projet de croissance externe
25 juillet 2014	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2014 arrêtés par le Directoire – Autorisations de projets de conventions réglementées
31 octobre 2014	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/14) - Répartition des jetons de présence – Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire
16 janvier 2015	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Autorisation d'un projet d'implantation à l'étranger

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, les conventions nouvelles suivantes ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

Actionnaire et dirigeant concerné : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE.

– Par un bail commercial à effet du 1er août 2014, TFF Group loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 28 rue Condillac à BORDEAUX (33000), d'une superficie globale de 80 m2 (en ce inclus le garage). Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 22 400 euros HT. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

- Avec la SCI DEDEVAL

Dirigeant concerné : Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SCI DEDEVAL.

– Par un bail commercial à effet du 1er décembre 2014, TFF Group loue auprès de la SCI DEDEVAL des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 8 rue du Cirque à PARIS (75008), d'une superficie de 108 m². Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 64 850 euros HT.

– Depuis le 1er décembre 2014, TFF Group prend en charge des « nuitées » facturées par la SCI DEDEVAL dans le cadre des déplacements professionnels à Paris des dirigeants. Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 10 000 euros HT.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de Surveillance

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Conseil de Surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

En outre, et ainsi qu'indiqué ci-après (2.3), le Directoire a mis en place un comité exécutif.

Il est précisé :

- que la présidence du conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

1.4 Parité des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance :

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a procédé à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo. Un membre sur trois du Conseil de Surveillance est donc un représentant du sexe féminin.

1.5 Précisions diverses

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se réfère jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code Middle Next. Le conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

2.1 Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement TFF Group sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein de TFF Group, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct. Il convient de rappeler que la société mère Tonnellerie François Frères exerce également une activité d'holding animatrice du groupe, et définit notamment de manière générale au travers de son Directoire les grandes orientations générales du groupe, définit sa politique, contrôle et gère de manière active les filiales dudit groupe. Le Directoire décide notamment des opérations de croissance externe au sein du groupe.

Le Directoire de la SA Tonnellerie François Frères a mis en place au niveau de ladite société mère un comité exécutif qui s'est réuni pour la 1ère fois au cours du mois d'avril 2012. Il est composé du président du Directoire, de la direction financière du groupe, et des principaux managers des filiales. Il se réunit trimestriellement. Ce comité évoque la marche des affaires, la stratégie du groupe, les possibilités de croissance externe et organique, et tente de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère, en sa qualité de holding animatrice dudit groupe.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe, logée au sein de la société mère qui exerce notamment une activité d'holding animatrice (SA Tonnellerie François Frères - TFF Group)

est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Le reporting RSE est établi sous la Direction et la coordination du Directeur Financier du Groupe, assisté par la Référente Hygiène, Santé et Sécurité de François Frères Management, le tout conformément au questionnaire de collecte des données et outils de consolidation. A cet égard, les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale figurent au sein du rapport annuel de gestion, et un organisme tiers indépendant rend également un avis à ce titre (Bureau Véritas).

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction

Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du Conseil de Surveillance.

2.3.3 Assurances : TFF Group est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, espagnoles, et écossaises) :
- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

· Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, espagnoles, irlandaise, et écossaises)

· Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)

· Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

· Assurance des mandataires sociaux

2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux Comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux Comptes titulaires :

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Claude Cornuot, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des Commissaires aux Comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 – système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

- Jusqu'à l'entrée en vigueur du décret du 8 décembre 2014 dont il est fait mention ci-après, la justification du droit de participer à l'AGOA résultait de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2 »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour précédant l'AGOA était invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire était pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte devait alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres étaient cédés dans les trois jours précédant l'AGOA, le changement d'actionnaire n'avait pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

- Toutefois, il est précisé que le décret du 8 décembre 2014 modifie la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées

à participer aux assemblées d'actionnaires et la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'un projet de résolution déposés par un actionnaire. Ces dates sont désormais fixées au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en lieu et place du troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Ce décret modifie également les conditions d'inscription requises pour participer au vote au sein des assemblées : abandonnant le critère de la date d'enregistrement comptable du titre sur le compte-titre de l'acheteur (position négociée), il fixe désormais comme condition nécessaire au vote, l'inscription définitive du titre au compte-titre de l'acheteur (position dénouée), qui correspond au transfert de propriété de ce titre au sens de l'article L. 211-17 du Code monétaire et financier. L'article R. 225-85 du Code de commerce ainsi modifié ne prévoyant aucune dérogation, toute clause statutaire non conforme sera désormais inapplicable.

En conséquence, ces dispositions sont applicables à la société TFF Group et l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015 prochain, qui sera réunie sous forme extraordinaire, proposera aux actionnaires un aménagement corrélatif des statuts ayant pour objet de mettre en harmonie ces derniers avec ces nouvelles dispositions.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1er janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société,

- ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;
 - est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
 - a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (C. com., art. L. 225-106-1).

4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le Conseil de Surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le Conseil de Surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au président du conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au président du Directoire par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, celle-ci est fixée par le Conseil de Surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES - TFF Group, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2015
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2015 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2015, la société a réalisé à titre individuel un chiffre d'affaires d'un montant de 33.467.436 euros.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice s'élevant à 9.867.069 euros. Par ailleurs, les chiffres d'affaires et résultats consolidés du Groupe sont également en progression.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2015. Nous n'avons également pas de commentaires particuliers à formuler en ce qui concerne les fonctions de comité d'audit exercées directement par le conseil.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs du groupe, dont les efforts et le soutien de l'action du Directoire de la société mère du groupe qui exerce également l'activité d'holding animatrice, ont permis la concrétisation des résultats qui sont soumis à votre approbation.

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2015

Actif (en milliers d'euros)*	Note	30/04/15 IFRS	30/04/14 IFRS Retraité *	30/04/14 IFRS Publi�
Ecart d'acquisition	4.2	60 950	51 890	51 890
Immobilisations corporelles	4.1	2 599	2 383	2 411
Immobilisations incorporelles	4.1	32 443	27 082	28 076
Participations dans les soci�t�s mises en �quivalence	4.3	11 919	10 401	
Autres actifs financiers non courants		1 402	1 132	1 135
Imp�ts diff�r�s actifs	4.5	5 897	4 450	4 518
Total actif non courant		115 210	97 338	88 030
Stocks et en-cours	4.6	145 374	126 506	131 567
Cr�ances clients	4.7	48 452	38 773	39 109
Autres cr�ances d'exploitation	4.7	5 620	4 915	4 851
Disponibilit�s	4.8	67 831	33 543	38 102
Total actif courant		267 277	203 737	213 629
Total actif		382 487	301 075	301 659

* Retraite  conform ment   l'application r trospective des normes IFRS 10 et 11. Voir note 1.1 de l'annexe

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2015

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/15 IFRS	30/04/14 IFRS Retraité *	30/04/14 IFRS Publié
Capital social	4.9	8 672	8 672	8 672
Réserves consolidées		202 444	183 005	183 005
Ecarts de conversion capitaux propres	4.9	6 770	(4 733)	(4 733)
Résultat consolidé		34 216	23 775	23 775
Ecarts de conversion résultat		1 120	0	0
Total des capitaux propres du Groupe		253 222	210 719	210 719
Intérêts minoritaires réserves		2 524	1 929	1 929
Intérêts minoritaires résultat		657	360	360
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		256 403	213 008	213 008
Provisions	4.10	1 184	919	919
Impôt différé passif	4,17	2 810	2 637	2 641
Dettes financières long terme	4.12et4.13	19 537	7 998	7 998
Engagements de retraite	4.11	1 540	1 344	1 404
Total Passif non courant		25 071	12 898	12 962
Dettes fournisseurs		20 621	17 045	16 953
Autres dettes d'exploitation		15 107	12 095	12 346
Dettes financières court terme	4.12 et 4.13	65 285	46 029	46 390
Total passif courant		101 013	75 169	75 689
Total Passif		382 487	301 075	301 659

* Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11. Voir note 1.1 de l'annexe

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	30/04/15 IFRS	30/04/14 IFRS Retraité *	30/04/14 IFRS Publié
Chiffre d'affaires	3.2	204 270	169 743	173 087
Production stockée		(3 156)	(226)	(2)
PRODUITS EXPLOITATION		201 114	169 517	173 085
Achats de matières et marchandises		(106 294)	(84 545)	(85 459)
Variation de stocks matières et marchandises		11 002	4 801	5 290
MARGE BRUTE		105 822	89 773	92 916
Autres achats et charges externes		(21 072)	(19 112)	(19 759)
VALEUR AJOUTEE		84 750	70 661	73 157
Subventions d'exploitation		0	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 125)	(2 120)	(2 174)
Charges de personnel		(34 243)	(30 647)	(31 922)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		48 382	37 894	39 061
Repr Prov et Transfert de charges		1 404	1 364	1 366
Autres produits		316	203	208
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(3 398)	(2 890)	(2 991)
Dotations aux comptes de provisions		(1 420)	(1 190)	(1 190)
Autres charges de gestion courante		(175)	(377)	(385)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		45 109	35 004	36 069
Autres éléments d'exploitation	5.2	(151)	(247)	(170)
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		44 958	34 757	35 899
Quote-part de résultat net des co-entreprises	4.3	951	956	
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DE RESULTAT NET DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		45 909	35 713	35 899
Produits financiers	5.3	3 393	796	1 052
Charges financières	5.3	(652)	(2 500)	(2 769)
Résultat Financier	5.3	2 741	(1 704)	(1 717)
RESULTAT AVANT IMPOT		48 650	34 009	34 182
Impôt sur les bénéfices	5.7 et 5.8	(13 819)	(9 878)	(10 051)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		34 831	24 131	24 131
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0	0
RESULTAT NET		34 831	24 131	24 131
dont Part du Groupe		34 216	23 775	23 775
dont Part des Minoritaires		615	356	356
Résultat par action	5.7			
de base (résultat net)		6,31	4,39	4,39
de base (résultat net des activités poursuivies)		6,31	4,39	4,39
dilué (résultat net)		6,31	4,39	4,39
dilué (résultat des activités poursuivies)		6,31	4,39	4,39

* Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et 11. Voir note 1.1 de l'annexe

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (Retraitements des éléments constatés en capitaux propres)

En milliers d'euros	30/04/15	30/04/14 Retraité *	30/04/14 Publié
Résultat net consolidé			
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	34 831	24 131	24 131
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0	0
Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger	0	0	0
Résultat global consolidé	12 950	(4 438)	(4 438)
dont Part du Groupe	47 781	19 693	19 693
dont Part des Minoritaires	46 839	19 458	19 458

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/15	30/04/14
OPERATIONS D'EXPLOITATION		Retraité*
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	34 831	24 131
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 704	3 430
Plus et moins value de cession	2	19
Quote-part de subvention d'investissement	(77)	(87)
Variation des impôts différés	(1 232)	(857)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(951)	(956)
Marge brute d'autofinancement	36 277	25 680
Variation de stocks	(11 576)	(4 093)
Variation des comptes clients et comptes rattachés	(6 354)	(6 103)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	1 369	2 709
Dividendes reçus des co-entreprises mises en équivalence		
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	19 716	18 193
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 600)	(4 113)
Variation des immobilisations financières	(203)	(570)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	248	90
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	(7 278)	
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	13 833	4 593
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	(4 386)	(3 303)
Variation des dettes financières à court terme	12 721	16 196
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	21 034	
Remboursements d'emprunts à LMT	(3 595)	(22 833)
Variation des autres dettes financières	(666)	(224)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	10	85
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	25 118	(10 079)
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	3 287	(1 184)
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	33 543	31 206
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	67 831	33 543

*Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10,11 et 12

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		Total	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES		INTERETS MINO RESULT
En milliers d'euros								
30/04/12	8 672	151 094	255	15 910	191	1 826	184	178 132
AFFECTATION RESULTAT		15 910		(15 910)		184	(184)	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(144)		(144)
RESULTAT 30/04/2013				22 499			262	22 761
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			(486)		(185)	(16)		(502)
ECART CONVERSION REST N					(191)		(7)	(192)
ECART CONVERSION REST N-1		191			(185)			0
30/04/13	8 672	163 943	(231)	22 499		1 850	255	196 803
AFFECTATION RESULTAT		22 499		(22 499)		255	(255)	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(51)		(51)
RESULTAT 30/04/2014				23 775			356	24 131
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			(4 502)			(125)		(4 627)
ECART CONVERSION REST N					185		4	4
ECART CONVERSION REST N-1		(185)			0			0
30/04/14	8 672	183 005	(4 733)	23 775		1 929	360	213 008
AFFECTATION RESULTAT		23 775		(23 775)		360	(360)	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		(4 336)						(4 336)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(50)		(50)
RESULTAT 30/04/2015				34 216			615	34 831
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			11 503		1 120	285		11 788
ECART CONVERSION REST N							42	1 162
ECART CONVERSION REST N-1					1 120			0
30/04/15	8 672	202 444	6 770	34 216		2 524	657	256 403

Informations comptables

En date du 6 juillet 2015, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe (TFF Group) pour l'exercice clos au 30 avril 2015. Tonnellerie François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

Note 1. Principes Comptables

1.1 GENERALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de TFF Group publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2015 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2015.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004 ;
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

TFF Group n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les comptes des sociétés consolidées, établie selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables de TFF Group.

Excepté les nouvelles normes et interprétations présentées ci-dessous, les principes comptables utilisés pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés au 30 avril 2014 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date.

CHANGEMENTS DE METHODES DUS AUX NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR TOUTE PERIODE INTERMEDIAIRE OU ANNUELLE COMMENCEE LE 1ER MAI 2014

Conformément aux dispositions transitoires des nouvelles normes IFRS 10, 11 et 12 applicables rétroactivement, la période comparative au 30 avril 2014 («30 avril 2014 retraité » dans les notes annexes) a été retraitée dans le présent rapport annuel.

Cette application rétroactive n'a pas d'incidence sur les capitaux propres (part du groupe) et sur le Résultat Net au 30 avril 2014. Les impacts de ce changement de méthode sur le bilan et le Résultat Net de l'exercice clos le 30 avril 2014 sont présentés ci-dessous.

L'intégralité de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence a été reclassée dans le résultat opérationnel et intégrée dans la ligne «Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entreprises mises en équivalence », l'activité de ces sociétés étant dans le prolongement de l'activité du Groupe.

IFRS 10 – Etats financiers consolidés

Cette norme définit le contrôle comme étant exercé lorsque l'investisseur est exposé à, ou a des droits sur, des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

IFRS 11 – Accords conjoints

Cette nouvelle norme prévoit essentiellement deux traitements comptables distincts :

- les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non ;
- les partenariats qualifiés de co-entreprises seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence dans la mesure où elles donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

Le Groupe a mené l'analyse de ses accords conjoints et a conclu que les 2 sociétés détenues en contrôle conjoint sont des co-entreprises consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir du 1er Mai 2014 (consolidées en intégration proportionnelle avant cette date).

IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités

Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 12, le groupe fourni dans la note 4.3 des informations sur les Sociétés mises en équivalence.

IMPACT SUR LE COMPTE DE RESULTAT AU 30 AVRIL 2014

En milliers d'euros	30/04/14 IFRS Publié	Impact IFRS 10 et 11	30/04/14 IFRS Retraité *
Chiffre d'affaires	173 087	(3 344)	169 743
Production stockée	(2)	(224)	(226)
PRODUITS EXPLOITATION	173 085	(3 568)	169 517
Achats de matières et marchandises	(85 459)	914	(84 545)
Variation de stocks matières et marchandises	5 290	(489)	4 801
MARGE BRUTE	92 916	(3 143)	89 773
Autres achats et charges externes	(19 759)	647	(19 112)
VALEUR AJOUTEE	73 157	(2 496)	70 661
Subventions d'exploitation	0	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 174)	54	(2 120)
Charges de personnel	(31 922)	1 275	(30 647)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	39 061	(1 167)	37 894
Repr Prov et Transfert de charges	1 366	(2)	1 364
Autres produits	208	(5)	203
Dotations aux comptes d'amortissements	(2 991)	101	(2 890)
Dotations aux comptes de provisions	(1 190)	0	(1 190)
Autres charges de gestion courante	(385)	8	(377)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	36 069	(1 064)	35 005
Autres éléments d'exploitation	(170)	(77)	(247)
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES	35 899	(1 142)	34 757
Quote-part de résultat net des co-entreprises	0	956	956
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE PART DE			
RESULTAT NET DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	35 899	(186)	35 713
Produits financiers	1 052	(256)	796
Charges financières	(2 769)	269	(2 500)
Résultat Financier	(1 717)	13	(1 704)
RESULTAT AVANT IMPOT	34 182	(173)	34 009
Impôt sur les bénéfices	(10 051)	173	(9 878)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	24 131	0	24 131
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES	0	0	0
RESULTAT NET	24 131	0	24 131
dont Part du Groupe	23 775	0	23 775
dont Part des Minoritaires	356	0	356

IMPACT SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 30/04/2014

(En milliers d'euros)	30/04/14 Publié	Impact IFRS 10,11,12	30/04/14 Retraité *
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	24 131		24 131
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 529	(99)	3 430
Plus et moins value de cession	19		19
Quote-part de subvention d'investissement	(94)	7	87
Variation des impôts différés	(848)	(9)	857
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		956)	(956)
Marge brute d'autofinancement	26 737	1 057)	25 680
Variation de stocks	4 746)	653	(4 093)
Variation des comptes clients et comptes rattachés	(5 765)	(338)	(6 103)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	2 559	150	2 709
Dividendes reçus des co-entreprises mises en équivalence			
A. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18 785	(592)	18 193
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 237)	124	(4 113)
Variation des immobilisations financières	(570)		(570)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	97	(7)	90
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales			
B. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(4 710)	117	(4 593)
OPERATION DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital			
Dividendes versés aux actionnaires	(3 303)		(3 303)
Variation des dettes financières à court terme	16 196		16 196
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT			
Remboursements d'emprunts à LMT	(22 833)		(22 833)
Variation des autres dettes financières	224		(224)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	97	(12)	85
C. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(10 067)	(12)	(10 079)
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	1 334)	150	(1 184)
E. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	35 428	(4 222)	31 206
TRÉSORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	38 102	(4 559)	33 543

*Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10,11 et 12

IMPACT SUR LE BILAN AU 30 AVRIL 2014

Impact sur actif	30/04/14	Impact	30/04/14
	IFRS	IFRS 10 et 11	IFRS
	Publié		Retraité *
Actif (en milliers d'euros)			
Ecart d'acquisition	51 890	0	51 890
Immobilisations incorporelles	2 411	(28)	2 383
Immobilisations corporelles	28 076	(994)	27 082
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0	10 401	10 401
Autres actifs financiers non courants	1 135	(3)	1 132
Impôts différés actifs	4 518	(68)	4 450
Total actif non courant	88 030	9 308	97 338
Stocks et en-cours	131 567	(5 061)	126 506
Créances clients	39 109	(336)	38 773
Autres créances d'exploitation	4 851	64	4 915
Disponibilités	38 102	(4 559)	33 543
Total actif courant	213 629	(9 892)	203 737
Total actif	301 659	(584)	301 075

*Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10,11 et 12

IMPACT SUR LE BILAN AU 30 AVRIL 2014

Impact sur passif	30/04/14	Impact	30/04/14
	IFRS	IFRS 10 et 11	IFRS
	Publié		Retraité *
Passif (en milliers d'euros)			
Capital social	8 672	0	8 672
Réserves consolidées	183 005	0	183 005
Ecarts de conversion capitaux propres	(4 733)	0	(4 733)
Résultat consolidé	23 775	0	23 775
Ecarts de conversion résultat	0	0	0
Total des capitaux propres du Groupe	210 719	0	210 719
Intérêts minoritaires réserves	1 929	0	1 929
Intérêts minoritaires résultat	360	0	360
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé	213 008	0	213 008
Provisions	919	0	919
Impôt différé passif	2 641	(4)	2 637
Dettes financières long terme	7 998	0	7 998
Engagements de retraite	1 404	(60)	1 344
Total Passif non courant	12 962	(64)	12 898
Dettes fournisseurs	16 953	92	17 045
Autres dettes d'exploitation	12 346	(251)	12 095
Dettes financières court terme	46 390	(361)	46 029
Total passif courant	75 689	(520)	75 169
Total Passif	301 659	(584)	301 075

*Retraité conformément à l'application rétrospective des normes IFRS 10,11 et 12

NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er mai 2014 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée :

- Amendement à IAS 27 – Etats financiers individuels ;
- Amendements à l'IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à l'IAS 39 – Changement d'instruments dérivés et prolongation de la comptabilité de couverture ;
- Amendement à IAS 32 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE NON ENCORE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

S'agissant des normes ou amendements à des normes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2014, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Droits ou Taxes (IFRIC 21) : prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier.
- Pour l'Union européenne, IFRIC 21 doit être appliquée au plus tard à la date d'ouverture de leur 1er exercice commençant le 17 juin 2014 ou après cette date. Cette norme sera mise en application par TFF Group à partir des exercices débutant le 1er Mai 2015.
- Avantages au personnel : contribution des employés (amendements à l'IAS19R) ;
 - Améliorations annuelles des IFRS 2010–2012 et IFRS 2011–2013.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET DONT L'APPLICATION N'EST PAS ENCORE OBLIGATOIRE

- Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9) ;
- Comptes de Report réglementaires (IFRS 14) ;
- Produits provenant de contrats avec les clients (IFRS 15) ;
- Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation (Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28) ;
- Informations à fournir Disclosure Initiative (amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ») ;
- Mise en équivalence dans les Etats Financiers Individuels (Amendements à l'IAS 27)

- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise (Amendements à l'IAS 28 et l'IFRS 10) ;
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (amendements à IFRS 11) ;
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles) ;
- Améliorations annuelles IFRS 2012–2014

Le processus de détermination par TFF Group des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. TFF Group estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont TFF Group détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle TFF Group en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tonnellerie François Frères S.A.

et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de TFF Group. Chaque entité de TFF Group détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres) ;
- Taux historique pour les capitaux propres ;
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2015	Avril 2014	Avril 2015	Avril 2014
Etats-Unis	USD	1,1215	1,3850	1,24287	1,34705
Australie	AUD	1,4161	1,4947	1,44121	1,46002
Hongrie	FT	305,83	309,48	312,06	300,84
Afrique du Sud	RD	13,2413	14,6293	13,8561	13,8222
Nouvelle Zélande	NZD	1,4727	1,6187	1,54993	1,63985
Chine	HKD	8,6925	10,7379	9,6367	10,4488
Ecosse	GBP	0,7267	0,8230	0,7767	0,84114

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par TFF Group sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.5), les provisions et passifs éventuels (note 4.10) et les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.11).

Toutefois, l'impact au sein de TFF Group des estimations est très limité.

1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1er mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par TFF Group sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

TFF Group apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du Groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le Groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle. Les comptes consolidés de TFF Group enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain ;
- de la comptabilisation des engagements de retraite ;
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

TFF Group a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (153 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

TFF Group comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels TFF Group est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans TFF Group. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Les principales modifications introduites par l'IAS 19 révisée :

A compter du 1er janvier 2013, selon l'IAS 19 révisée, la méthode dite du corridor est supprimée. Selon ce nouveau texte, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat. Par ailleurs, en cas de modification du régime ou à la date de liquidation d'un régime, les coûts des services passés sont immédiatement reconnus alors qu'auparavant ils étaient reconnus sur la durée résiduelle du régime.

Enfin, la composante financière est désormais mesurée à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date d'ouverture de l'exercice. Auparavant, la composante financière liée aux actifs de couverture était déterminée sur la base d'un taux de rendement attendu des actifs.

L'impact de ce changement de méthode est nul sur les capitaux propres de TFF Group.

Pour les régimes à cotisations définies, TFF Group verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à prestations définies, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place

1.3.13 Instruments financiers

La politique de TFF Group est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global de TFF Group est principalement un risque export net en dollar américain. TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

TFF Group utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers à TFF Group, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais

facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par TFF Group sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

TFF Group n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

TFF Group utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés de TFF Group n'est en cours à la clôture de l'exercice 2015.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont, le cas échéant, présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉ	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
BRIVE TONNELIERS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C.	100%	100%	IG
LAGRÈZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	MEE
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	MEE
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	75%	75%	IG
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	100%	100%	IG
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS LIMITED	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE COOPERAGE	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA COOPERAGE	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
STAVIN INC	Américaine	CORTE MADERA	100%	100%	IG
TONN. FRANCOIS FRERES LTD	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVILLE	100%	95,04%	IG
CAMLACHIE COOPERAGE	Ecossaise	GLASGOW	100%	95,04%	IG
TONNELLERIE RADOUX	Française	JONZAC	100%	100%	IG
SCIAGE DU BERRY	Française	MEZIERES EN BRENNE	100%	100%	IG
VICTORIA	Espagnole	HARO LA RIOJA	100%	100%	IG
RADOUX USA INC	Américaine	SANTA ROSA	100%	100%	IG
RADOUX SOUTH AFRICA	Sud Africaine	STELLENBOSCH	50%	50%	MEE
RADOUX AUSTRALASIA	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
TONNELLERIE BERGER	Française	VERTHEUIL	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale

MEE = Mise en Équivalence

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe a acquis en juillet 2014 la totalité du capital de la Tonnellerie Berger. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 3 886 K€ :

En milliers d'euros	
Prix d'acquisition	8 571
Juste valeur des actifs nets acquis	4 685
Écart d'acquisition Berger au 30 avril 2015 (note 4.2)	3 886

2.3 SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

TFF Group ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie)
- 50% de la société française Stavard (filiale de Stavinc Inc)
- 50% de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie)

Note 3. Information sectorielle

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le principal Directeur opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel du Groupe a été réalisée sur la base du reporting interne.

TFF Group exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie.

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne du Groupe.

TFF Group n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

En milliers d'euros	30/04/2015	30/04/2014
	Retraité IFRS 11	
France	25 607	18 833
USA	55 302	50 339
Europe	83 415	64 178
Océanie et Afrique du Sud	21 094	20 333
Autres zones	18 852	16 060
TOTAL	204 270	169 743

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	30/04/2015	30/04/2014
	Retraité IFRS 11	
France	44 717	38 707
USA	37 422	29 017
Europe	13 078	11 637
Océanie et Afrique du Sud	14 072	13 498
Autres zones	24	29
TOTAL	109 313	92 888

Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)

4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES	30/04/14	Var change	Var périmètre	Acquisitions	Diminutions	30/04/15
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	54 790	5 258	3 901	0	0	63 949
Autres	3 193	17	4	279	(116)	3 377
Total	57 983	5 275	3 905	279	(116)	67 326
Immobilisations corporelles						
Terrains	6 610	99	196	283	0	7 188
Constructions	22 481	1 323	2 153	110	0	26 067
Autres immobilisations	31 320	1 674	748	3 955	(885)	36 812
Immobilisations en cours	361	0	0	1 973	(26)	2 308
Total	60 772	3 096	3 097	6 321	(911)	72 375
Total des valeurs brutes	118 755	8 371	7 002	6 600	(1 027)	139 701
AMORTISSEMENTS	30/04/14	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/15
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	2 900	99	0	0	0	2 999
Autres	810	17	2	58	(109)	778
Total	3 710	116	2	58	(109)	3 777
Immobilisations corporelles						
Terrains	973	0	25	96	0	1 094
Constructions	10 447	389	1 254	792	0	12 882
Autres immobilisations	22 157	1 278	624	2 452	(668)	25 843
Immobilisations en cours	113	0	0	0	0	113
Total	33 690	1 667	1 903	3 340	(668)	39 932
Total des amortissements	37 400	1 783	1 905	3 398	(777)	43 709
VALEURS NETTES	30/04/14	Var. change	Var. périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/15
Immobilisations incorp.	54 273	5 159	3 903	221	(7)	63 549
Immobilisations corporelles	27 082	1 429	1 194	2 981	(243)	32 443
Total des valeurs nettes	81 355	6 588	5 097	3 202	(250)	95 992

4.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	2 408
Trust Intern	2000	780
Ap John	2001 et 2006	5 409
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 506
Isla	2008	1 836
Stavin Inc.	2009 et 2012	19 134
Camlachie	2011	2 835
Radoux	2012	18 598
Barriclean	2012	225
Tonnellerie Berger	2014	3 886
Total		60 950

TFF Group réalise, au minimum, une fois par an, à la clôture un test de dépréciation des groupes d'unités génératrices de trésorerie, au sein desquels les écarts d'acquisition ont été alloués. Ce test consiste à comparer leur valeur comptable et la valeur recouvrable. Une perte de valeur est enregistrée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable pour la différence entre ces deux montants. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur la période en cours ni sur la période précédente.

La valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie, au sein desquels les écarts d'acquisition ont été alloués, a été déterminée sur la base de l'estimation de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée en tenant compte des prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 3 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes annuels, ainsi que les deux années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuelles restructurations et des investissements qui améliorent la performance des actifs.

Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de :

- 2 % pour les 3 années suivant la dernière année du plan ;
- 1,5 % pour les années suivantes jusqu'à l'infini.

Les autres hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Compte tenu du business model de TFF Group, les hypothèses clés, permettant de déterminer la valeur recouvrable, sont le taux de croissance et le taux d'actualisation. TFF Group considère qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Des tests de sensibilité ont été réalisés :

- une augmentation et une baisse de 1 % du taux de croissance perpétuelle de 1,5 % aurait un impact de respectivement + 11 % et - 8,4 % sur la valeur recouvrable ;
- une augmentation et une baisse de 1 % du taux d'actualisation après impôt de 8 % aurait un impact de respectivement - 14,4 % et + 19,7 % sur la valeur recouvrable.

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2015.

4.3 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les co-entreprises sont les sociétés dans lesquelles TFF Group dispose contractuellement d'un contrôle conjoint.

Hypothèses et jugements ayant amené à classer ces sociétés en Mise en Equivalence

L'étude des contrats de partenariats avec ces sociétés a démontré une répartition du contrôle et des pouvoirs de décision entre les partenaires et TFF Group ce qui a amené le Groupe à les consolider par la méthode de la mise en équivalence. Jusqu'au 30 avril 2014, ces sociétés étaient consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Synthèse des participations dans les co-entreprises

En milliers d'euros	% contrôle	Brut	Depreciations	30/04/15 Net	30/04/14 Net Retraité
Groupe Trust Radoux South Africa	50%	11 184		11 184	9 784
	50%	735		735	617

Total des participations dans les co-entreprises mises en équivalence 11 919 10 401

Variation de la valeur d'équivalence des co-entreprises au cours de la période

En milliers d'euros	30/04/15	30/04/14
Valeur nette des titres en début d'exercice	10 401	9 980
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	951	956
Dividendes distribués		
Acquisitions		
Cessions		
Ecart de conversion	567	(535)
Dépréciations		
Valeur nette des titres à la clôture	11 919	10 401

4.4 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 2 599 K€ sont principalement composées de marques (2 053 K€) et de logiciels.

4.5 IMPOTS DIFFÉRÉS ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	80
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	37
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	399
Impôt différé sur comptes AP JOHN	108
Impôt différé sur comptes CLASSIC OAK AUST.	338
Impôt différé sur comptes RADOUX Australie	12
Impôt différé sur comptes VICTORIA	73
Impôt différé sur comptes RADOUX USA	6
Impôt différé sur décalages temporaires	219
Impôt différé sur amortissements	10
Impôt différé sur engagements de retraite	383
Impôt différé sur marges en stock	4 232
	5 897

4.4 STOCKS

En milliers d'euros	30/04//2015	30/04/2014 Retraité IFRS 11
Matières premières	127 221	109 861
Produits finis	28 052	21 726
Marchandises	3 409	4 727
STOCKS BRUTS	158 682	136 314
Elimination marge en stock	(12 291)	(8 630)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	146 391	127 684
Provision pour dépréciation des stocks	(1 017)	(1 178)
STOCKS NETS	145 374	126 506

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 112 695 K€.

4.7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04//2015	30/04/2014 Retraité IFRS 11
Créances clients	49 962	40 107
Provisions pour clients douteux	(1 510)	(1 334)
CLIENTS NETS	48 452	38 773
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	5 620	4 915

Au 30/04/2015, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	30/04//2015	30/04/2014 Retraité IFRS 11
Disponibilités et placements monétaires à court terme	67 831	33 543
Financements à court terme (note 4.12)	(65 285)	(46 029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	2 546	(12 486)

4.9 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Le capital social du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

En milliers d'euros	30/04/2015	30/04/2014
USD	2 570	(6 469)
FORINT	(2 120)	(219)
AUD	2 700	1 894
GBP	3 460	178
Autres Devises	160	(117)
ECART DE CONVERSION		
CAPITAUX PROPRES	6 770	(4 733)

4.10 PROVISIONS POUR CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2014 Retraité IFRS 11	Augmenta- tions	Diminu- tions	30/04/2015
Litiges	219	117	60	276
Impôt	450	176		626
Autres	250	32		282
TOTAL	919	325	60	1 184

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 1 184 K€.

4.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'euros	30/04/2014 Retraité IFRS 11	Var change	Augmenta- tions	Diminu- tions	30/04/2015
Provisions pour Engagements de retraite	1 344	20	194	(18)	1 540
TOTAL	1 344	20	194	(18)	1 540

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.12 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	30/04/2014 Retraité IFRS 11	Var périm.	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2015
Emprunts à long et moyen terme	10 906	554	680	21 021	(3 575)	29 586
Concours bancaires	42 456		3	14 434	(1 698)	55 195
Intérêts courus sur dettes financières	42			20	(42)	20
S/Total dettes financières bancaires	53 404	554	683	35 475	(5 315)	84 801
Emprunts et dettes financières divers	623		64	2	(668)	21
TOTAL	54 027	554	747	35 477	(5 983)	84 822

Emprunts et dettes financières divers : 21 K€, dont :

- participation des salariés, 17
- divers, 4

Emprunts à long et moyen terme : 29 586 K€, dont :

- taux variable, 29 310
- taux fixe, 276

4.13 ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04//2015	30/04/2014
En milliers d'euros		Retraité IFRS 11
A moins d'un an	65 285	46 029
Entre un et cinq ans	19 537	7 998
A plus de cinq ans		
TOTAL	84 822	54 027

4.14 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. TFF Group est soumis au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de TFF Group est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros et en dollars américains. La politique de TFF Group vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau de TFF Group qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

TFF Group réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. TFF Group présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés de TFF Group et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine.

Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés de TFF Group dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés de TFF Group sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale de TFF Group, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du Groupe. En raison de la volatilité des taux de change, TFF Group peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du Groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, TFF Group ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine de TFF Group, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 6.6 % des capitaux propres consolidés de TFF Group. TFF Group ne possède aucun covenant bancaire.

4.15 RISQUE DE CRÉDIT

De par son activité commerciale, TFF Group est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

TFF Group entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique de TFF Group est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

4.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation boursière des taux, TFF Group a décidé de différer ses opérations de couverture.

4.17 IMPOTS DIFFÉRÉS PASSIF

En milliers d'euros

Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	235
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	204
Impôt différé sur comptes CAMLACHIE	6
Impôt différé sur comptes RADOUX USA	51
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	36
Impôt différé sur écarts de conversion passif	9
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	218
Impot différé sur amortissements	78
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	72
Impôt différé sur frais acquisition de titres	127
Impôt différé sur activation de charges	698
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	418
	2 810

4.18 ÉCHÉANCIERS DES PASSIFS

En milliers d'euros	30/04/15	Moins d'un an	Plus d'un an
Provisions	1 184		1 184
Impôts différés passifs	2 810	542	2 268
Dettes financières long terme	19 537		19 537
Engagements de retraite	1 540		1 540
Dettes fournisseurs	20 621	20 621	
Autres dettes d'exploitations	15 107	15 107	
Dettes financières court terme	65 285	65 285	
TOTAL	126 084	101 555	24 529

Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2015 par rapport à 2014 est de + 34 527 K€, soit + 20,3 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de change : 8 638 K€
- effet périmètre : 2 970 K€
- croissance organique : 22 919 K€

5.2 AUTRES ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04/2015	30/04/2014
		Retraité IFRS 11
Résultat de cession d'actif	(2)	(19)
Quote-part Subvention d'investissement	77	87
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	42	86
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(32)	(318)
Pénalités	(250)	(57)
Transferts de charges	74	96
Incendie bois	(11)	0
Autres	(49)	(122)
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	(151)	(247)

5.3 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30/04/2015	30/04/2014
		Retraité IFRS 11
Intérêts et assimilés	635	448
Gains de change	2 673	282
Autres produits financiers	85	66
PRODUITS FINANCIERS	3 393	796
Intérêts et assimilés	(534)	(696)
Pertes change	(116)	(1 595)
Dotations provision risque financier	(2)	(209)
CHARGES FINANCIERES	(652)	(2 500)
RÉSULTAT FINANCIER	2 741	(1 704)

5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

Dépréciation des stocks	814
Dépréciation des créances clients	412
Engagements de retraite	194
Total Dotations aux provisions	1 420
Dépréciation des stocks	851
Dépréciation des créances clients	279
Engagements de retraite et médailles du travail	18
Transferts de charges	257
Total reprise provision et transferts de charges	1 405

5.5 CREDIT IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au titre de l'année civile 2014 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 511 K€.

5.6 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 30 avril 2015, aucun plan d'options n'est en cours.

5.7 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	30 avril 2015	30 avril 2014
Impôt courant	15 051	10 726
Impôt différé	(1 232)	(848)
Total	13 819	9 878

5.8 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 29,9 % au 30 avril 2014 à 29 % au 30 avril 2015.

(en milliers d'euros)	30/04/2015	30/04/2014
		Retraité IFRS 11
Résultat avant effet goodwill, résultats sociétés MEE et impôt	47 699	33 054
Impôt théorique (à 33,33%)	15 900	11 018
Contribution 3,3%	132	89
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(313)	(330)
Taxe dividendes	130	98
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(2 187)	(1 064)
Autres différences et différences permanentes	157	67
Impôt comptabilisé	13 819	9 878

5.9 RESULTAT DES ACTIVITES CÉDÉES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.10 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	30/04/2015	30/04/2014
En milliers d'euros ou nombre d'actions		
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	34 216	23 775
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	6,31	4,39
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	6,31	4,39
Résultat dilué par actions (euros)	6,31	4,39
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	6,31	4,39

5.11 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2014 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2015 ont été de 4 336 milliers d'euros, soit 0,80 euro par action, et ont été mis en paiement le 7 novembre 2014.

Au titre de l'exercice 2015, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 6 novembre 2015. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2015. En outre, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende exceptionnel de 0,20 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 1 084 milliers d'euros.

Note 6. Autres informations

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2015	30/04/2014
EFFECTIF GROUPE	705	693

6.2 CONTRATS DE LOCATION

La méthode préférentielle est appliquée pour les biens acquis en crédit-bail.

Ainsi, les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs.

Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Au compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille de TFF Group.

6.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) de TFF Group, s'est élevé à 1 024 K€ pour l'exercice 30 avril 2015 et 1 224 K€ pour l'exercice 30 avril 2014. Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	88.230		2.000	90.230	69.118
Jérôme François	Président du Directoire	929.661	Voiture		929.661	1.150.865*
Noëlle François	Membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nathalie Meo	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de Surveillance			2.000	2.000	2.000
Total		1.017.891		6.000	1.023.891	1.223.983

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable, hormis le cas échéant des primes ponctuelles ou exceptionnelles,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

* La rémunération de Jérôme François comporte sur l'exercice 2014 un bonus exceptionnel de 371 180€ décidé et versé par une société détenue à 50 % par TFF Group.

6.5 PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2015, TFF Group n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 366 K€.

6.6 HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de Commissariat aux Comptes encourus par TFF Group au cours des exercices 2015 et 2014 s'élèvent respectivement à 259 K€ et 282 K€ dont 259 K€ en 2015 et 282 K€ en 2014 au titre du contrôle légal.

6.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE : 1ER MAI 2014 - 30 AVRIL 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Généralités des principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les modalités et l'incidence de la première application des normes IFRS 10,11 et 12.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2015
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2015

En milliers d'euros

	2015			2014
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	60	59	1	1
Terrains	527	10	517	521
Constructions	4 175	2 876	1 299	1 459
Matériel et outillage industriels	2 242	1 911	331	304
Autres immobilisations corporelles	653	479	175	176
Immobilisations en cours	13	0	13	37
Titres de participation	69 687	0	69 687	61 115
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	77 359	5 334	72 025	63 616
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	19 138		19 138	17 045
En-cours de production de biens	20		20	35
Stocks produits finis	1 158		1 158	1 080
Stocks marchandises	137		137	202
Avances et acomptes versés	51		51	36
Clients et comptes rattachés	8 189	428	7 760	7 378
Autres créances	28 092		28 092	29 644
Disponibilités	30 564		30 564	870
Charges constatées d'avance	1 264		1 264	668
Ecart conversion actif	443		443	445
Total de l'actif circulant	89 055	428	88 627	57 403
TOTAL DE L'ACTIF	166 415	5 763	160 652	121 019

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2015

En milliers d'euros

	2015	2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	26 845	25 655
Résultat de l'exercice	9 867	5 527
Subventions d'investissements	31	35
Provisions réglementées	0	247
Total capitaux propres	49 461	44 182
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	221
Provisions pour charges	495	495
Total provisions pour risques et charges	495	716
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	83 904	50 953
Emprunts et dettes financières divers	48	0
Avances et acomptes reçus	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 252	3 724
Dettes fiscales et sociales	1 849	1 426
Autres dettes	18 922	19 779
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion Passif	712	229
Total des dettes	110 696	76 121
TOTAL DU PASSIF	160 652	121 019

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2015

En milliers d'euros	Montants au 30/04/15 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/14 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	33 467	100,0%	31 051	100,0%
Production stockée	62	0,2%	(52)	(0,2%)
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%
Produits d'exploitation	33 530	100,2%	30 999	99,8%
Achats de matières et marchandises	(8 061)	(24,1%)	(7 170)	(23,1%)
Variation de stocks marchandises	(65)	(0,2%)	51	0,2%
Achats de matières premières	(11 803)	(35,3%)	(8 595)	(27,7%)
Variation de stocks matières premières	2 093	6,3%	(782)	(2,5%)
Marge brute	15 694	46,9%	14 503	46,7%
Autres achats et charges externes	(3 932)	(11,7%)	(3 428)	(11,0%)
Valeur ajoutée	11 762	35,1%	11 075	35,7%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(449)	(1,3%)	(421)	(1,4%)
Charges de personnel	(2 657)	(7,9%)	(2 887)	(9,3%)
Excédent brut d'exploitation	8 656	25,9%	7 767	25,0%
Produits divers, reprises de provisions	155	0,5%	156	0,5%
Dotations aux comptes d'amortissements	(394)	(1,2%)	(334)	(1,1%)
Dotations aux comptes de provisions	(75)	(0,2%)	(30)	(0,1%)
Autres charges de gestion courante	(10)	0,0%	(16)	(0,1%)
Résultat d'exploitation	8 334	24,9%	7 543	24,3%
Produits financiers	5 454	16,3%	1 757	5,7%
Charges financières	(625)	(1,9%)	(1 183)	(3,8%)
Résultat financier	4 829	14,4%	574	1,8%
Résultat courant avant impôt	13 163	39,3%	8 117	26,1%
Produits exceptionnels	312	0,9%	112	0,4%
Charges exceptionnelles	(26)	(0,1%)	(16)	(0,1%)
Interessement	(294)	(0,9%)	(261)	(0,8%)
Impôt sur les bénéfices	(3 287)	(9,8%)	(2 425)	(7,8%)
RESULTAT NET COMPTABLE	9 867	29,5%	5 527	17,8%

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MÈRE

	30/04/15	30/04/14
En milliers d'Euros		
OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 867	5 527
Résultat net de l'exercice		
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	(31)	388
-Variation de stocks	(2090)	783
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	(34)	(14)
-Subventions réintégréées au résultat	(4)	(5)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	1 278	(364)
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	8 986	6 315
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(2)	(1)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(255)	(508)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(8571)	0
Décaissements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts		0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	60	14
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 768)	(495)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	(4 336)	(3 252)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	21 000	0
Remboursements d'emprunts à LMT	(1 962)	(22 798)
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscale	680	6 138
Variation des autres dettes financières	0	0
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	15 382	(19 912)
E. DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A L'OUVERTURE	(43 216)	(29 124)
TRESORERIE OU DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	(27 616)	(43 216)

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRERES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société Tonnellerie François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2015.

Note 1 Règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés selon les normes définies par le Plan Comptable Général approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce. Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - Indépendance des exercices
- et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DURÉE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La Société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 Intégration fiscale

Au 1er mai 1997, la société Tonnellerie François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères.

A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyoud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a constitué sur les exercices précédents une provision pour impôt. Cette provision s'élève à 495 K€ au 30 avril 2015. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société Tonnellerie François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de Tonnellerie François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par Tonnellerie François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

Tonnellerie François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de Tonnellerie François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe (TFF Group) est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

TFF Group utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

TFF Group gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant éventuellement en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

TFF Group gère le risque de taux de manière centralisée en ayant éventuellement recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Note 2 Compléments sur le bilan en milliers d'euros

2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2014/2015

	30/04/2014	Augmen- tations	Diminut- ions	30/04/2015
Immobilisations incorporelles				60
Autres	59	1		60
Total	59	1		
Immobilisations corporelles				527
Terrains	527	255	(18)	4 175
Constructions	4 175	13	(37)	2 895
Autres immobilisations	2 658	268	(55)	13
Immobilisations en cours	37			7 610
Total	7 397			
Immobilisations financières				
Autres participations	61 116	8 571		69 687
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts				
Total	61 119	8 571		69 690
Total des valeurs brutes	68 575	8 840	(55)	77 360

2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2014/2015

	30/04/2014	Augmen- tations	Diminut- ions	30/04/2015
Immobilisations incorporelles				
Autres	58	1		59
Total	58	1		59
Immobilisations corporelles				
Terrains	6	3		9
Constructions	2 716	159		2 875
Autres immobilisations	2 179	229	(18)	2 390
Immobilisations en cours				
Total	4 901	391	(18)	5 274
Total des amortissements	4 959	392	(18)	5 333

2.3 Provision sur immobilisations financières

Néant.

2.4 Stocks au 30 avril 2015

	30/04/2015	30/04/2014
Matières premières	19 138	17 045
Produits finis	1 178	1 116
Marchandises	137	202
STOCKS BRUTS	20 453	18 363
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	20 453	18 363

Les stocks de merrains s'élèvent à 18 775 K€ au 30 avril 2015.

2.5 Écarts de conversion

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 443 K€ ;
- un écart de conversion passif de 712 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

2.6 Etat des créances au 30 avril 2015

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières			
Clients douteux	503		503
Autres créances clients	7 686	7 686	
Acomptes fournisseurs			
Taxe sur la valeur ajoutée	481	481	
Impôt Société			
Groupe et associés (1)	27 610	27 610	
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	1 264	1 264	
TOTAL	37 599	37 093	506

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2015 (15 300 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition de Staviv (5 365 K€ prêtés à François Inc) et de Speyside Bourbon Cooperage Inc (495 K€) ainsi que des avances faites à Radoux (6 011 K€). En outre, le compte courant d'intégration fiscale de Brive Tonneliers figure pour 286 K€ ainsi que celui de Tronçais Bois Merrains pour 154 K€.

2.7 Capitaux propres au 30 avril 2015

2.7.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur du capital
Valeur du capital social	5 420 000	1,6	8 672

2.7.2 Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)

	30/04/2014	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/2015
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée					
Autres réserves	25 655	1 191			26 846
Résultat de l'exercice N-1	5 527	(1 191)	(4 336)		
Résultat de l'exercice		9 867			9 867
Total	43 900	9 867	(4 336)		49 431

2.7.3 Subvention d'investissement

	30/04/2014	Subvention obtenue	Subvention réintégrée	30/04/2015
Subvention	35		5	30

2.7.4 Provisions réglementées

	30/04/2014	dotations	reprises	30/04/2015
Provisions pour hausse de prix	247		247	
Total	247		247	

Une provision pour hausse des prix avait été pratiquée sur les stocks de merrains et reprise sur l'exercice.

2.8 Provisions pour risques et charges

	30/04/2014	dotations	reprises	30/04/2015
Provisions pour pertes de change	221		221	0
Provisions pour charges	495			495
Total	716		221	495

La provision pour charges (495K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François utilisés par Tonnellerie François Frères, devant être restituée à sa filiale.

2.9 Dettes financières au 30 avril 2015

2.9.1 Mouvements des dettes financières

	30/04/2014	Augmentations	Diminutions	30/04/2015
Emprunts à long et moyen terme	10 267	21 000	1 956	29 311
Concours bancaires (1)	40 644	13 929		54 573
Intérêts courus sur dettes financières	42	21	42	21
Sous total dettes financières bancaires	50 953	34 950	1 998	83 905
Emprunts et dettes financières divers		48		48
Total	50 953	34 998	1 998	83 953

Emprunts à long et moyen terme :	29 311, dont
• taux variable	29 311
• taux fixe	0

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (Tonnellerie François Frères).

2.9.2 Echancier des dettes financières

A moins d'un an	9 778
Entre un et cinq ans	19 533
A plus de cinq ans	
Total	29 311

2.10 Dettes d'exploitation au 30 avril 2015

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.11 Charges à payer

	30/04/2015	30/04/2014
Intérêts courus sur emprunts	21	42
Fournisseurs	1 463	1 375
Dettes sociales	709	692
Dettes fiscales	189	212
Total charges à payer	2 382	2 321

2.12 Produits à recevoir

	30/04/2015	30/04/2014
Groupe		
Clients	28	5
Autres		13
Total produits à recevoir	28	18

2.13 Entreprises liées au 30 avril 2015

Les transactions effectuées par Tonnellerie François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/2015	30/04/2014
Titres de participation	69 687	61 115
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	4 644	4 659
Autres créances	27 610	29 279
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	4 092	
Autres dettes	18 922	19 779
Charges financières	200	207
Produits financiers	4 780	1 402

2.14 Entreprises liées au 30 avril 2015

Au cours de l'exercice clos au 30/04/2015, Tonnellerie François Frères a enregistré les opérations suivantes auprès d'entreprises liées :

– Locations immobilières :	179 K€ (charges) ;
– Prestations de services :	741 K€ (charges) ;
– Rémunérations au titre de la présidence :	385 K€ (produits) ;
– Prestations de services :	729 K€ (produits).

Ces conventions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

Note 3 Compléments sur le résultat en milliers d'euros

3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/2015	30/04/2014
France	6 823	6 167
Europe	5 094	6 028
Océanie/Afrique du Sud	5 315	5 452
Amérique du Sud	670	877
Etats Unis	14 727	12 046
Autres	838	481
Total chiffre d'affaires	33 467	31 051

3.2 Résultat financier au 30 avril 2015

Intérêts et assimilés	447
Gain de change	299
Escomptes	
Reprises provisions risques financiers	221
Produits de participations	4 487
PRODUITS FINANCIERS	5 454
Intérêts et assimilés	558
Pertes de change	67
Provisions risques et charges financiers	
CHARGES FINANCIÈRES	625
RÉSULTAT FINANCIER	4 829

3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2015

Cession Elément Actif corporel	60
Produits Exercices Antérieurs	
Quote-part de subvention	4
Reprises provisions risques et charges	247
PRODUITS EXCEPTIONNELS	311
Cession Elément Actif corporel	26
Pénalités	0
Charges exercices antérieurs	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	285

3.4 Impôts sur les bénéfices

3.4.1 Situation fiscale latente

Accroissements	Base	Impôts 33,1/3%
Subvention d'investissement	30	10
Total	30	10
Allègements	Base	Impôts 33,1/3%
C3S	13	4
Frais acquisition titres	297	99
Provision pour impôt	495	165
Total	805	268

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	avant impôt	impôt du	résultat net
Courant	13 163	(3174)	9 989
Exceptionnel	285	(98)	187
Intéressement	(294)	101	(193)
Sous total avant impact			
intégration fiscale	13 154	(3171)	9 983
Contribution 3,3% sur filiales intégrées		(23)	(23)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires			
IS sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur			
IS contrôle fiscal			
Contribution additionnelle			
IS (dividendes)		(130)	(130)
Crédit impôt		37	37
CICE			
Total	13 154	(3287)	9 867

(1) Le résultat fiscal Groupe de Tonnellerie François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 685 K€,
- Brive Tonneliers, qui est bénéficiaire à hauteur de 1279 K€.
- Bouyoud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 145 K€.
- Foudrerie François qui est nul.

– L'impôt comptabilisé en l'absence d'intégration fiscale aurait été identique à celui constaté dans les comptes clos le 30/04/2015. L'intégration fiscale n'a généré ni coût fiscal supplémentaire ni économie pour Tonnellerie François Frères.

Note 4 Fait marquant de l'exercice

Acquisition de la Tonnellerie Berger & Fils (tonnellerie située dans le Médoc) en date du 9 juillet 2014.

Note 5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

	30/04/2015	30/04/2014
Marketing, Commercial, Administratif	3	3
Production	43	46
Effectif moyen	46	49

5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 70 K€.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement.

En 2014, la société Tonnellerie François Frères a reçu 45 K€ au titre du CICE 2013.

Ainsi, en 2014, le CICE a permis de poursuivre le financement d'investissements industriels et l'effort en matière de formation :

- Les dépenses d'investissements industriels se sont élevées à 257 K€ ;
- Les dépenses de formation se sont élevées à 2 K€.

5.4 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2015, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.5 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de STAVIN et de SPEYSIDE BOURBON COOPERAGE INC (aucune couverture de taux n'a été mise en place sur ces emprunts).

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.6 Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires de Commissariat aux Comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.7 Autres engagements financiers En millier d'Euros

Engagements de retraite non couverts	149
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de Tonnellerie François Frères	0

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle. Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière sont déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaires, d'espérances de vie et de taux de rotation du personnel.

La provision pour départ en retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 228 K€ décomposés comme suit :

Engagement hors bilan :	149 K€
Actif de couverture :	79 K€

5.8 Transactions avec les parties liées

Les transactions ont été conclues aux conditions normales de marché.

5.9 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus €		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
ENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1 - Filiales (+ 50%)											
DEIPTOS	319	60 509	100,0 %	2 724	2 724			19 386	2 893		
FFINC	USD 12 670	USD 26 895	100,0 %	10 339	10 339	5 365		USD 12 236	USD 3 848		
BOUYOUD	30	13 241	100,0 %	30	30			6 666	1 323		
BRIVE TONNELIERS	198	10 790	100,0 %	3 372	3 372			9 180	711		
TBM	465	2 018	99,9 %	465	465			5 008	476		
FFM	8	1 526	100,0 %	8	8			740	113		
LAGREZE	60	1 207	100,0 %	60	60			0	5		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 20 076	95,0 %	12 754	12 754			AUD 13 127	AUD 2 205	987	
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 2 090	100,0 %	1 457	1 457			NZ 4 943	NZ 132		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 1 776	100,0 %	2 914	2 914			AUD 10 043	AUD -10		
TONNELLERIE FRANCOIS											
FRERES LTD	40	3 820	100,0 %	40	40			9 178	3 065	3 500	
TONNELLERIE RADOUX	686	11 547	100,0 %	26 953	26 953	6 011		22 469	2 195		
TONNELLERIE BERGER & FILS	500	4 749	100,0 %	8 571	8 571			3 783	355		(1)

2 - Participations (10 à 50%)

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE : 1ER MAI 2014 - 30 AVRIL 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. La note 1.2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2015
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE : 1ER MAI 2014 - 30 AVRIL 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

Actionnaire et dirigeant concerné : SAS LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % des droits de vote, Monsieur Jérôme FRANCOIS Président de SAS LA DEMIGNIERE.

- Par un bail commercial à effet du 1er août 2014, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 28 rue Condillac à BORDEAUX (33000), cadastré KO numéro 41, d'une superficie globale de 80 m² (en ce inclus le garage). Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 22 400 euros HT.

Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 16 800 euros HT (9 mois).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

• Avec la SCI DEDEVAL

Dirigeant concerné : Monsieur Jérôme FRANCOIS Gérant de SCI DEDEVAL.

- Par un bail commercial à effet du 1er décembre 2014, votre société loue auprès de la SCI DEDEVAL des locaux à usage de bureaux au sein d'un ensemble immobilier situé 8 rue du Cirque à PARIS (75008), cadastré BO numéro 13, d'une superficie de 108 m². Le bail est consenti pour un loyer annuel hors taxes de 64 850 euros HT.

Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 27 021 euros HT (5 mois).

- Depuis le 1er décembre 2014, votre société prend en charge des « nuitées » facturées par la SCI DEDEVAL dans le cadre des déplacements professionnels à Paris des dirigeants.

Sur cet exercice, la charge de location s'est élevée à 10 000 euros HT (5 mois).

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2014.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des

conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la SAS LA DEMIGNIERE

– Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1er janvier 2008, votre Société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 47.096 euros pris en charge sur l'exercice.

– Par bail à effet du 1er janvier 2008, votre Société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 27 690 euros pris en charge sur l'exercice.

- Avec Monsieur Jean FRANCOIS

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre Société :

– Par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros pris en charge sur l'exercice,

– Par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m² situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros pris en charge sur l'exercice.

- Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS

– Par bail commercial à effet du 1er avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel hors taxes de 46 836 euros pris en charge sur l'exercice.

Fait à Dijon, le 27 juillet 2015
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES
Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Jérôme BURRIER

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 602 748	27 277 478	27 735 698	31 050 627	33 467 436
Résultat avant impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 943 535	7 078 700	8 790 946	8 601 000	13 417 593
Impôts sur les bénéfices	1 959 599	1 963 813	2 144 339	2 424 827	3 286 742
Intéressement des salariés	204 692	220 657	211 157	261 296	293 978
Résultat après impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 451 522	4 804 040	6 952 976	5 526 518	9 867 069
Résultat distribué	3 252 000	3 252 000	3 252 000	4 336 000	4 336 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,88	0,90	1,19	1,09	1,81
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,82	0,89	1,28	1,02	1,82
Dividende attribué à chaque action	0,6	0,6	0,60	0,80	0,80
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	48	43	44	49	45
Montant de la masse salariale	1 323 148	1 498 858	1 309 903	1 985 445	1 860 785
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	580 575	638 049	597 448	901 107	796 050

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 OCTOBRE 2015

PROJETS DE RESOLUTIONS

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

(Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du président du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2015 et qui font apparaître un bénéfice de 9.867.069 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de 9.867.069 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	9.867.069 euros
Affectation :	
* à titre de dividendes	4.336.000 euros
* au compte «Autres réserves»	5.531.069 euros
Total égal au bénéfice à affecter	9.867.069 euros

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à la mise en paiement à la date du 6 novembre 2015 d'un dividende de 0,80 euro par action pour chacune des 5.420.000 actions composant le capital social au 30 avril 2015.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, des prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % et, dans la plupart des cas, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % prélevé à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Ce dernier prélèvement n'étant pas libératoire, le dividende brut est, après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,80
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,80

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Troisième résolution

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2015.

Cinquième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 6.000 euros le montant des jetons de présence. Cette somme sera répartie conformément à la délibération du Conseil de Surveillance.

Sixième résolution

(Rachat d'actions de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- décide d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, dans la limite légale, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5%, conformément aux dispositions légales,

- décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société ;

- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

- d'annuler les titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations ;

- d'augmenter le capital ; cet objectif étant conditionné

par l'adoption d'une résolution spécifique par l'assemblée générale extraordinaire;

- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cent quinze euros (115 €), hors frais ;

- décide que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser soixante-deux millions trois cent trente mille euros (62.330.000 €);

- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et ce à tout moment, y compris en période d'offre publique ;

- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation pour, notamment :

- procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;

- passer tous ordres en bourse ou hors marché ;

- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;

- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;

- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;

- effectuer toutes formalités ;

- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 31 octobre 2014.

Le Directoire informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Septième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Résolutions à caractère extraordinaire

Huitième résolution

Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la société, visée à la sixième résolution de la présente assemblée générale, dans sa partie ordinaire,

- autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la société présente ou future, conférée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;

- autorise le Directoire à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;

- lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures

comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois; elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 31 octobre 2014

Neuvième résolution

Modification de l'article 10 des statuts - Forme des actions et droits attachés à ces dernières, aux fins de prévoir que chaque action, même inscrite au nominatif, conserve un droit de vote simple

Comme l'y autorise le troisième alinéa de l'article L.225-123 du Code de Commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité

requis pour les assemblées générales extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Directoire, décide que (i) les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire et (ii) les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, conserveront un droit de vote simple, aucun droit de vote double n'existant au sein de la Société.

Il est ainsi ajouté un 3ème alinéa à l'article 10 des statuts :

« 3 - Chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, des bénéfices ou du boni de liquidation. A chaque action est attribué un droit de vote simple (à l'exclusion de tout droit de vote double), y compris aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire et aux actions nominatives attribuées gratuitement au titre d'actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Dixième résolution

Modification de l'article 20 des statuts - Assemblées Générales

Conformément aux dispositions de l'article R.225-71 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du directoire, décide de compléter l'article 20 des statuts « Assemblées générales » du nouvel alinéa suivant :

« Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription en compte au nom de l'actionnaire (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, s'il réside à l'étranger) dans les délais prévus par la loi et la réglementation applicables, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Onzième résolution

(Pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.